



General Assembly

Distr.
GENERAL

A/CONF.191/CP/43(Vol. II)
9 May 2001

Original: ENGLISH/
FRENCH only

Third United Nations Conference on the
Least Developed Countries
Brussels, Belgium, 14-20 May 2001

**SUMMARIES OF THE NATIONAL PROGRAMMES OF ACTION
FOR THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES
FOR THE DECADE 2001-2010
(For 23 LDCs in English: Vol.I)**

**RESUMES DES PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTION
DES PAYS LES MOINS AVANCES
POUR LA DECENNIE 2001-2010
(Pour 20 PMA en français: Vol.II)**

Table de matières (Vol.II)

Introduction	3
1. Bénin	4
2. Burkina Faso	10
3. Burundi	14
4. Cap-Vert	18
5. Les Comores	20
6. Congo (République Démocratique du)	24
7. Djibouti	28
8. Guinée	32
9. Guinee Bissau	36
10. Guinée Equatoriale	40
11. Haïti	44
12. Madagascar	48
13. Mali	52
14. Mauritanie	56
15. Niger	60
16. République Centrafricaine	64
17. Senegal	70
18. Tchad	74
19. Sao Tomé et Principe	79
20. Togo	81

**RESUMES DES PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTION
DES PAYS LES MOINS AVANCES
POUR LA DECENNIE 2001-2010
(Pour 20 PMA en français)**

INTRODUCTION

Les résumés des Programmes d'actions nationaux des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001/2010 ont été préparés par le Secrétariat de la Conférence, dans la même langue que celle des programmes eux-mêmes (Anglais ou Français). Ils visent à mettre en lumière les objectifs principaux, les contraintes et actions à entreprendre, tels qu'identifiés au niveau national.

Ces résumés suivent la structure du Programme Global d'Action provisoire pour les Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001/2010, tel que communiqué à la Conférence par le Comité Préparatoire Intergouvernemental lors de sa troisième session, le 6 avril 2001. Les principaux objectifs de ces résumés sont de:

- Fournir des éléments additionnels pouvant contribuer à la finalisation du nouveau Programme Global d'Actions pour les PMA.
- Fournir une vision claire aux décideurs des PMA et à leurs partenaires de Développement, quant aux priorités et actions envisagées dans chacun des programmes nationaux.

BÉNIN

A. Objectifs et priorités

1. Le thème central du Programme d'actions béninois est « lutter contre la pauvreté pour consolider la croissance économique ». Les objectifs globaux qu'impliquent cette approche sont :

- développer le Capital Humain,
- Consolider la croissance économique,
- Renforcer la bonne gouvernance,
- Dynamiser le processus d'intégration régionale.

B. Atouts et contraintes au développement économique et social

2. La paix sociale et la stabilité du régime démocratique sont un atout considérable pour le Bénin. On note cependant que cette stabilité n'a pas entraîné un accroissement significatif en matière d'investissements directs étrangers.

3. Certaines infrastructures telles que le port de Cotonou dont l'extension est en cours favorisent le processus de développement. Cependant le niveau des autres infrastructures (transport, énergie, eau) n'est pas adéquat.

4. Les réformes économiques entreprises depuis 1989 ont permis un net assainissement de la situation macro-économique du pays, cependant, le fardeau de la dette extérieure reste handicapant. De plus, les PAS n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension sociale du développement et on a donc assisté à un accroissement des inégalités et à une augmentation de la pauvreté.

5. Même si elle est en augmentation, l'épargne nationale reste faible, limitant la mobilisation des ressources financières disponibles pour le développement.

6. Malgré un potentiel agricole important, le développement agricole reste toujours limité par une faible productivité due à des nombreux obstacles (méthodes traditionnelles, enclavement, faible taux de transformation des produits bruts, manque de financement, etc.).

7. Malgré l'existence de certaines filières potentiellement porteuses (machinisme agricole, matériaux de construction, coton-textile..), le tissu industriel reste atrophié.

8. L'appartenance du pays à l'UEMOA et à la CEDEAO pourrait constituer un moteur de développement en permettant un accroissement des échanges commerciaux avec les pays de la région. Cependant, le commerce avec les pays membres de ces zones d'intégration régionales reste très limité, à l'exception du Nigéria.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

a) Promouvoir un environnement institutionnel et juridique favorable au développement

Stratégies:

- Renforcer l'application du Code des Investissements, le développement des capacités du système judiciaire et l'amélioration du système de Guichet Unique.
- Renforcer les structures de dialogue et d'appui du secteur privé.
- Accroître la crédibilité et la fiabilité de la justice
- Développer les capacités et réformer les administrations
- Valoriser et développer les ressources humaines
- Promouvoir la culture et le respect du bien public et renforcer les moyens de la lutte contre la fraude,
- Dépolitiser l'administration,

b) Promouvoir l'Etat de droit et les libertés démocratiques

Stratégies :

- Poursuite des actions d'affermissement de la séparation des pouvoirs et de fonctionnement des institutions,
- Soutien aux actions de promotion de la défense des Droits de l'Homme.

c) promouvoir un développement à la base

Stratégie :

- Favoriser la décentralisation politique, économique et socioculturelle.

d) Gestion des zones frontalières : préserver l'intégrité territoriale

Stratégies :

- Renforcer les équipements des forces de sécurité publiques et mettre en place une politique de gestion des zones frontalières.

Engagement 3 : Développer les capacités humaines et institutionnelles

a) Education

Objectifs :

- promouvoir une éducation de base pour tous,
- améliorer la qualité de l'enseignement,
- promouvoir une formation professionnelle adéquate,
- renfoncer l'alphabétisation et l'éducation non-formelle

Stratégies :

- renforcer l'offre éducative,
- sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation des enfants,
- améliorer la qualité et les conditions de l'enseignement, actualisation des programmes,
- appui à la recherche formation et à la recherche scientifique,
- Adapter la formation à l'emploi,
- Renforcer les mécanismes d'alphabétisation et d'éducation non-formelle.

b) La formation professionnelle continue

Objectifs :

- améliorer la productivité de travail et développer l'esprit entrepreneurial.

Stratégies :

- mise en place de dispositifs de formation professionnelle continue, y compris pour les formateurs.
- Favoriser l'accès des entrepreneurs au crédit
- Consolider les dispositifs de création de PME/PMI
- Former à l'entrepreneuriat,
- Réaliser des études sur les créneaux porteurs.

c) La Santé

Objectifs :

- accroître l'offre sanitaire,
- intensifier la lutte contre les infections et maladies transmissibles et endémiques,
- réduire la mortalité infantile et maternelle

Stratégies :

- renforcement et rationalisation du système sanitaire,

- Réduction des coûts des soins de santé.
- Sensibiliser les populations en matière de santé préventive,
- Pérenniser les programmes de vaccination, poursuivre les programmes de planification familiale

d) Genre et développement

Objectifs :

- Améliorer le statut ainsi que les revenus de la Femme.

Stratégies :

- Améliorer le statut juridique de la femme, Relever le niveau d’alphabétisation de la femme, et accroître leur niveau de participations dans les instances de décisions.
- Accroître la productivité des femmes (notamment par la formation) et améliorer l’accès des femmes au crédit et aux facteurs de production.

e) Intégration sociale

Objectifs :

- Préserver la paix, la cohésion et la solidarité nationale.

Stratégies:

- consolider les valeurs civiques et morales et renforcer l’unité nationale, notamment par l’éducation et le dialogue (en particulier entre confessions religieuses).

Engagement 4 : Développer les capacités productives afin de permettre aux PMA de tirer le meilleur parti de la globalisation

a) Infrastructures économiques

Objectif :

- Développer les infrastructures d’appui à la production

Stratégies:

- Développer le réseau routier et moderniser les infrastructures aéroportuaires,
- Améliorer la couverture en terme de télécommunications,
- Renforcer les capacités de production et de distribution de l’énergie électrique.

b) Développement des filières

Objectifs :

- Diversifier et moderniser la production

Stratégies :

- Consolider les filières porteuses et développer de nouvelles filières.
- Développer les infrastructures rurales,
- Renforcer les capacités des centres de fabrication de matériels agricoles et de formation.
- Mettre en valeur les ressources naturelles.

Engagement 5 : Accroître le rôle du commerce dans le développement

Objectif :

- Dynamisation du processus d'intégration régionale

Stratégies :

- Consolider la participation du Bénin dans le processus d'intégration communautaire,
- Mettre en œuvre de manière effective les politiques d'intégration régionale.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

Protéger l'environnement

Objectifs:

- Développer des outils de gestion de l'environnement et assurer un cadre de vie sain.

Stratégies :

- Promouvoir les outils de gestion de l'environnement,
- Promouvoir l'assainissement des agglomérations,
- Augmentation de l'accès des ménages à l'eau potable.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

Mobilisation de l'épargne longue

Stratégies :

- créer de nouveaux produits financiers,
- mettre en place des mécanismes de mobilisation de l'épargne des béninois de l'extérieure,
- Accroître l'utilisation de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Inciter à l'investissement

Stratégies :

- améliorer la gestion macro-économique et mettre en place un cadre fiscal propice à l'investissement.

Le coût global indicatif de l'ensemble du Programme d'action est de 1 739 745,50 millions de Francs CFA., pour l'ensemble de la période.

BURKINA FASO

A. Objectifs et priorités

1. L'objectif général du Programme est d'assurer à l'économie du pays une croissance soutenue et plus robuste afin de réduire de manière sensible l'incidence de la pauvreté.
2. Les objectifs quantitatifs majeurs sont les suivants :
 - accroître le PIB par habitant de 4 à 5 % par an, à partir de 2003,
 - maintenir le taux d'inflation à un niveau inférieur à 3 % par an,
 - réduire l'incidence de la pauvreté à 40 % en 2005 et à moins de 30 % à l'horizon 2015,
 - améliorer l'espérance de vie d'au moins 10 ans pour atteindre 57 ans en 2005.

B. Atouts et contraintes au développement économique et social

- Les résultats de la démocratisation, des réformes du cadre réglementaire des mesures destinées à promouvoir le secteur privé et l'efficacité de l'administration publique ainsi que des efforts entrepris pour mettre en oeuvre une politique d'ouverture sur le reste du monde pendant la décennie précédente sont considérés comme faisant partie des atouts de développement.
- L'enclavement extérieur et intérieur, le manque de diversification structurelle, la faiblesse du capital humain qui contribue à la faiblesse de la productivité du travail et au niveau de chômage très élevé sont indiqués parmi les contraintes majeures. A ces contraintes, s'ajoutent des facteurs exogènes défavorables tels que les mauvaises conditions climatiques et la détérioration des termes de l'échange.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur la population

- La modification du paradigme macro-économique du pays par la mise en oeuvre d'une combinaison de politique budgétaire, de crédit et d'investissements public (équipements et capital humain) qui devrait permettre de placer l'économie sur une voie de croissance accélérée et soutenue tout en maintenant la consommation à un niveau adéquat.
- La mise en oeuvre d'un programme des réformes structurelles pour éliminer les obstacles au développement du secteur privé et accélérer le processus d'intégration du pays dans l'économie régionale et mondiale.
- L'implication des populations et de la société civile dans la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des politiques et programmes de développement,

- Le renforcement des activités visant à réduire la pauvreté et le déficit social par la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les indicateurs sociaux,
- La promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

- La correction des insuffisances observées au niveau de l'application des principes généraux de la bonne gouvernance,
- La mise en place du cadre institutionnel chargé de la mise en oeuvre du Plan National de Bonne Gouvernance. A cet effet, le gouvernement s'appuiera sur la société civile (12 000 groupements villageois, 200 ONG, 10 associations de droits de l'homme, 150 associations féminines, etc).

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

- L'encouragement des initiatives visant à améliorer le pouvoir d'achat des populations vulnérables et assurer les accès aux services sociaux de base, notamment par :
- la promotion du développement rural et des activités génératrices de revenus et le renforcement de l'efficacité des services sociaux de base (éducation de base, santé de base, eau potable et assainissement, cadre de vie).

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Infrastructures économiques

- Les programmes spéciaux d'investissements sont prévus pour les secteurs énergie, transports et télécommunications afin de réduire le coût des facteurs et d'augmenter les capacités de production et la compétitivité de l'économie nationale.

Agriculture

Les objectifs généraux pour la période 2000 - 2010 sont :

- accroître la production agricole de 8 à 10 % par an,
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles d'au moins 3 % par an,
- porter le taux de mécanisation agricole de 35 à 65 % d'ici 2010,
- accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- optimiser le plan de production et de productivité des ressources naturelles du pays.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Plan Stratégique Opérationnel de Croissance Durable du Secteur de l'Agriculture et le Plan d'Action Sectoriel de l'Elevage devront être mis en oeuvre.

Ces plans prévoient, entre autres :

- la mise en place d'une politique favorisant l'investissement en milieu rural et le financement du secteur agricole,
- le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux populations locales et aux structures bénéficiaires organisées et reconnues juridiquement,
- la professionnalisation des différents acteurs et le renforcement de leurs rôles,
- l'amélioration sensible du statut de la femme en milieu rural,
- la création des conditions pour une concertation verticale et horizontale fructueuse entre les différents acteurs.

Industries manufacturières

- L'objectif poursuivi par le Programme est de créer un environnement favorable au développement des industries compétitives basées sur l'initiative privée.
- Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a défini des stratégies sectorielles organisées autour des filières suivantes : coton ; céréales ; fruits et légumes ; oléagineux ; lait, viande, cuirs et peaux ; fabrication et ouvrages en métaux ; polymère et carrières et matériaux de construction.

Artisanat

- L'objectif recherché par les autorités est de parvenir à une plus grande implication des acteurs de ce secteur (artisans, ONG, structure d'appui).
- Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement entend prendre des mesures d'ordre organisationnel, fiscal, financier, ainsi qu'en matière de formation et de promotion commerciale.

Mines

- L'objectif est d'augmenter le rôle du secteur dans les recettes budgétaires par la réactualisation des projets Tambaa et Perkoa à travers la mise en oeuvre des nouvelles structures de gestion.

Engagement 5 : Promouvoir la coopération régionale et tirer parti de la mondialisation

L'objectif est d'utiliser au maximum le processus d'intégration régionale et la mondialisation pour le développement du pays.

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement va :

- opter clairement pour une politique d'ouverture, notamment pour un "régionalisme ouvert",
- diversifier le contenu et la destination des exportations,
- assurer la transparence dans les transports et les contrôles routiers,
- prendre des mesures pour permettre au pays de s'intégrer efficacement dans l'économie mondialisée.

Engagement 6 : Préserver l'environnement

- L'objectif général de la politique environnementale est la recherche d'un équilibre socio-écologique et socio-économique pouvant contribuer à l'autosuffisance alimentaire, à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'oeuvre.
- Les objectifs spécifiques sont distincts et varient selon le secteur d'activité économique.
- Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement dispose de programmes spécifiques par secteurs, par exemple : le programme forestier, le programme de lutte contre la désertification, le programme de gestion intégrée de l'eau, etc.

Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

- Selon les estimations du Programme, le besoin annuel moyen de financement extérieur du pays s'élèverait à 325 million \$ US pendant la période 2001-2010.
- Ce besoin devrait être couvert en partie par les transferts officiels (45 %), les prêts pour les projets (41 %). Le flux de capital privé ne dépasserait pas 6 %.

Dispositif de mise en oeuvre, de suivi, de surveillance et d'examen.

Un observatoire de la pauvreté et du développement humain durable a été mis en place.

BURUNDI

A. Objectifs et priorités

1. Les priorités du Programme National d'Action pour le Burundi sont la reconstruction et la transformation de l'économie burundaise, le maintien de la paix et de la sécurité, la mise en place d'un cadre institutionnel incitatif, le renforcement des mécanismes de bonne gouvernance, le renforcement du rôle du secteur privé, l'intégration régionale et la lutte contre la pauvreté.

2. Les objectifs quantifiés visés pour la décennie comprennent :

- Un taux de croissance moyen du PIB de 6,4% l'an au prix du marché réel.
- Un taux de croissance démographique ramené à 2,3 % à partir de 2007.
- Réduction de la part du secteur primaire dans le PIB de 34.8 % en 2001 à 18.1 % en 2010
- Un taux d'inflation à un chiffre
- Une réduction de la dette extérieure à environ 93 % du PIB et à 60 % des recettes d'exportation.

B. Atouts et contraintes au développement économique et sociale

- Atouts : Une population laborieuse, nombreuse et jeune, des possibilités de réaliser trois récoltes agricoles par an, des ressources hydrauliques et hydroélectriques importantes, des gisements miniers dont le nickel, l'or, la cassitérite et d'autres terres rares et produits fossiles comme le vanadium, le colombo-tantalite, les phosphates, la tourbe, le calcaire à céramique et à ciment. Il existe également des potentialités touristiques non négligeables.
- Problèmes conjoncturels : une crise socio-politique et les effets qu'elle a générés comme la perte des ressources humaines qualifiées, les populations déplacées et réfugiées, la chute de la production agricole, les coupures d'électricité et la destruction d'autres infrastructures, l'embargo, le retrait de la coopération, la chute des indicateurs sanitaires et scolaires. Les effets de la sécheresse sur la production vivrière, le SIDA, l'effondrement des cours du café.
- Problèmes structurels : l'enclavement, l'amenuisement des exploitations agricoles suite à une forte croissance démographique, les difficultés d'accumulation du capital humain en quantité et qualité suffisante, l'habitat dispersé dans un pays vallonné, la forte dépendance à l'égard du café pour les recettes d'exportations, le problème de la dette et l'accumulation des arriérés.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1: Encourager une action axée sur la population

- Réinstallation et réinsertion des réfugiés et des déplacés.
- Intégration de la femme dans le processus de paix et dans la gestion du développement.
- Participation de la société civile dans la conception et la gestion des projets communautaires.

Engagement 2: Une bonne gestion publique

- Maintien de la paix et de la sécurité
- Renforcement des capacités d'organisation de l'appareil judiciaire.
- Décentralisation et démocratisation des structures de base.
- Redynamisation de l'administration publique : pilotage des réformes, organisation des travailleurs et promotion de la justice sociale, formation et réinsertion professionnelle

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Santé

- Amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population.
- Atteindre et dépasser les indicateurs de performance qui prévalaient avant la crise.
- Amélioration de la couverture sanitaire, intensification des soins préventifs et curatifs, renforcement des capacités institutionnelles, amélioration du financement des services de santé, salubrité de l'environnement humain (hygiène, eau potable, assainissement, etc.).

Education

- Scolarisation universelle au primaire, amélioration de la qualité de l'enseignement, augmentation des effectifs au secondaire, diversification des filières techniques, élargir l'accès au supérieur, diversifier et adapter les programmes aux besoins, ouvrir les formations de troisième et favoriser la création des universités privées.
- Renforcement des services techniques éducatifs, des structures de l'enseignement secondaire et technique, sans oublier celles de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Engagement 4: Renforcer les capacités de production

Agriculture

- Maintien de l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation de la productivité.

- Intégration agro-sylvo-zootechnique pour le maintien des ressources hydro-pédologiques et l'équilibre alimentaire des populations : reboisement, refertilisation des sols, aménagement des marais, essences agro-forestières et cultures fourragères.
- Diversification de la production par le développement des cultures vivrières de rente comme le blé, la pomme de terre, les légumes frais et les fruits.
- Augmentation des revenus des producteurs par l'introduction des spéculations à forte valeur ajoutée : horticulture, culture de la soie aux essais prouvés.
- Promotion des techniques de conservation des eaux pluviales et irrigation.
- Valorisation et conservation des récoltes par la transformation.
- Organisation des marchés d'intrants agricoles, libéralisation des filières exportatrices, formation des associations de producteurs, mise en place d'un système de crédit agricole et appui à la recherche agronomique.

Elevage

- Couverture des besoins en protéines animales (seuls 58 % des besoins sont couverts) et production du fumier indispensable à la fertilité des sols.
- Repeuplement du cheptel décimé par la crise et intensification de l'élevage.
- Disponibilisation des intrants et équipements, des races performantes, intégration élevage et agriculture, accès au crédit, développement de la filière lait, de la pisciculture, l'apiculture, le petit élevage, recherche zootechnique, suivi de la santé animale, création de pharmacies vétérinaires.

La pêche, la pisciculture et la sylviculture

- Augmentation de la production et distribution des poissons, intégration agro-sylvo-zootechnique pour la conservation des ressources hydro-pédologiques.
- Développer l'aquaculture, encadrer la pêche artisanale, coopération sous-régionale, autosuffisance dans les produits forestiers, conservation des ressources eau et sols.

Le secteur minier

- Evaluation des ressources minérales à haute valeur ajoutée et à faible coût d'investissement.
- création d'une industrie d'import-substitution à partir des calcaires à ciment.
- Mise à jour des documents cartographiques et révision du code minier.
- Exploitation des gisements de nickel et d'or.
- Industrie, artisanat moderne et traditionnel
- Développement de la base industrielle pour relayer l'agriculture.
- Création de la petite et moyenne industrie par le secteur privé.
- Décentralisation du tissu industriel pour créer des emplois en milieu rural.
- Une industrie intégrée dans la sous-région.
- Transformation des produits agricoles (ananas, avocats, mangues, etc.).

- Développement des filières (terre cuite, bois, fibre végétale).
- Promotion des coopératives de production artisanale.

Energie

- Construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques d'une puissance de 120 Mw.
- Réhabilitation des installations et équipements détruits ou en manque d'entretien.
- Amélioration de l'efficacité du secteur énergétique

Transport et communication

- Développement du réseau routier national : bitumage des routes reliant tous les centres provinciaux (500 km), entretien et renforcement du réseau bitumé existant.
- Création des infrastructures et services pour la sécurité de la navigation aérienne.
- Accroissement de l'efficacité et la rapidité du transport sur le Lac Tanganyika, modernisation du port de Mpulungu en coopération avec la Zambie.
- Développement du secteur des télécommunications : libéralisation, acquisition d'équipements nécessaires à la croissance de l'internet.

Engagement 5: Renforcer le rôle du commerce dans le développement

- Libéralisation, approvisionnement en produits de première nécessité et stabilisation des prix.
- Développement du commerce intérieur : appui aux opérateurs économiques par une politique fiscale souple, redynamisation des circuits de distribution.
- Développement du commerce extérieur : aide à la prospection de marchés, diversification des produits d'exportation (fleurs, soie), intégration régionale et sous-régionale.

Engagement 6: Réduire de la vulnérabilité et préserver l'environnement

- Mise en œuvre du Plan d'action de l'environnement et du Code de l'environnement.
- Aménagement des marais, reboisements, construction de barrages pour l'irrigation et l'hydroélectrique, protection des parcs et aires naturels, création de nouvelles aires protégés.

Engagement 7: Mobiliser des ressources financières

3. Le budget consolidé 2001-2010 étant estimé à 5 183 195 Millions de Francs burundais (Fbu), les mesures envisagées consistent à:

- dégager une épargne intérieure progressive de 102 Mds de Fbu en 2001 à 270 Mds en 2010.
- mobiliser un financement extérieur couvrant un déficit cumulé estimé à 3 094 Mds de Fbu ou l'équivalent de US \$ 3 129 629 000.

CAP-VERT

A. Objectif national de développement

1. L'objectif principal du pays est de réduire la dépendance de l'économie par rapport aux sources extérieures vitales d'apports financiers et alimentaires (aide, envois des Cap-verdiens de l'étranger) et sa vulnérabilité par rapport à l'instabilité de ces sources.

B. Contraintes affectant le développement économique et social:

- Sécheresse chronique empêchant l'autosuffisance alimentaire
- Dispersion des îles constituant un handicap de compétitivité (coût des infrastructures et du transport)
- Instabilité et commencement d'un déclin des envois des Cap-verdiens de l'étranger
- Grande dépendance par rapport à l'aide extérieure, dont plusieurs sources ont tendance à se tarir sous l'effet de l'illusion créée, parmi les bailleurs de fonds, par l'apparente prospérité économique selon les indicateurs traditionnels (PIB par habitant, santé, éducation).

C. Action nationale résumée, pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire:

Engagement 1: Un cadre de politique économique centré sur le bien-être de la population

2. Le Cap-Vert poursuit une politique de stabilité macroéconomique et d'appui à l'évolution des structures de l'économie pour réduire la vulnérabilité par rapport aux chocs que constituent la sécheresse et l'instabilité des apports financiers de l'extérieur. Le défi que doit relever le pays est d'augmenter les chances d'une croissance stable moins dépendante de l'extérieur. Ces conditions sont vitales pour permettre au pays d'assumer les conséquences d'une éventuelle sortie de la catégorie des PMA lors de la prochaine révision de la liste de ces pays en 2003.

Engagement 2: Une bonne gestion publique

3. La bonne gestion est une notion depuis longtemps ancrée dans les moeurs cap-verdiennes, et le pays ne se considère pas concerné par ce sujet.

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

4. La poursuite du développement des ressources humaines est une priorité élevée du pays, notamment dans la perspective de la spécialisation économique croissante dans le domaine du commerce international des services, qui nécessite le développement de nouvelles

compétences, notamment dans les technologies modernes de l'information. Le renforcement des capacités institutionnelles est également vital pour la création d'un environnement favorable à l'investissement et aux opérations économiques courantes, compte tenu des contraintes géographiques de l'insularité et de la petite dimension.

Engagement 4: Renforcer les capacités productives

5. Souffrant de grandes limites dans le domaine de la production primaire (sauf pour la pêche), le Cap-Vert compte poursuivre ses efforts de diversification dans les industries légères orientées vers l'exportation tout en intensifiant le développement et la spécialisation de ses activités de services, au premier rang desquelles se situe aujourd'hui, et continuera de se situer le tourisme. Les besoins du pays dans ce domaine concernent principalement les infrastructures portuaires et aéroportuaires, routières et électriques, ainsi que le problème de l'accès à l'eau potable.

Engagement 5: Rôle du commerce dans le développement

6. Le Cap-Vert compte s'inscrire pleinement dans le cadre de la libéralisation du commerce international des marchandises et des services. Il a le statut d'observateur à l'OMC et espère que son accession sera facilitée par l'appartenance du pays à la catégorie des PMA, en vertu du principe de traitement spécial et différencié.

Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

7. Le pays ne peut pas échapper à la menace permanente de la sécheresse, mais il peut orienter son développement économique dans le sens d'une spécialisation qui diminuera l'exposition de l'économie nationale à ce type de choc naturel. La protection de l'environnement est un objectif impératif du Cap-Vert, essentiellement dans la perspective du développement de formes spécialisées du tourisme international et de la protection des sources d'eau potable pour la population et le secteur hôtelier.

Engagement 7: Attirer de nouvelles ressources financières

Le Cap-Vert espère, dans le contexte de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, convaincre la communauté internationale des risques que cette dernière ferait prendre aux Cap-verdiens si elle considérait que le pays, à la lumière des progrès reflétés par ses indicateurs, a aujourd'hui un moindre besoin de financement extérieur. Le Cap-Vert considère que compte tenu de ses handicaps naturels et structurels, un volant minimal d'aide extérieure sera probablement toujours nécessaire au pays.

LES COMORES

A. Objectifs et priorités

1. Les objectifs globaux en matière de développement aux Comores sont :

- la réduction de la pauvreté
- la croissance économique.

2. Un programme de développement de court terme a été mis sur pied avec l'assistance de la Banque Mondiale, le Programme de Reconstruction et de Réconciliation Nationale (PRRN). Un programme de développement à plus long terme (Stratégie de croissance économique 2002-2010) pourra être mis en place lorsque le pays retrouvera son unité sur la base de nouvelles institutions. Enfin, un ensemble de stratégies sectorielles sont actuellement en cours d'élaboration au Ministère du Plan.

B. Atouts et contraintes au développement économique et sociale

- Les Comores possèdent un potentiel touristique certain. Le secteur de la pêche est le seul dont le développement a connu un certain succès au cours de la dernière décennie, ce secteur propose sans doute certaines opportunités de développement pour l'avenir. Enfin, les transferts privés de l'importante diaspora comorienne constituent une source importante de devises étrangères.
- La première contrainte est l'instabilité de la situation politique avec notamment la situation de l'île d'Anjouan en état de sécession. Cette instabilité crée un climat défavorable à l'investissement et à la poursuite de politiques de développement concertées sur le long terme.
- L'économie comorienne est en stagnation. Son principal moteur reste l'agriculture et plus particulièrement les exportations de certaines productions (vanille, ilang-ilang), dont les rendements sont à la baisse. De ce fait le PIB par habitant a connu une baisse notable au cours des dix dernières années. La structure du commerce extérieur reste par ailleurs fortement déficitaire et le service de la dette extérieure, contractée au cours des années 80, handicape lui aussi fortement le processus de développement du pays.
- La pression démographique est importante et dépasse la croissance économique. La limite des ressources foncières rend ce problème d'autant plus aigu et a des répercussions néfastes sur l'environnement.
- Le niveau des infrastructures (transports, télécommunication, électricité et eau) est largement inadéquat pour satisfaire aux besoins des populations et entraîne des coûts d'opérations importants pour les entreprises. L'enclavement tant intérieur qu'extérieur porte lui aussi préjudice au processus de développement.
- Le développement des entreprises ou des projets entrepreneuriaux est freiné par le manque de mécanismes de financements, ainsi que par l'insuffisante formation et la sous-qualification de la main d'œuvre. Ces contraintes pèsent lourdement sur les

capacités des entreprises à adopter et mettre en œuvre les technologies nécessaires à leur développement.

- Le processus de développement est aussi entravé par les déficiences de l'environnement institutionnel (Code de l'Investissement, systèmes juridiques et judiciaires, lourdeurs de l'administration). Quoiqu'une amélioration progressive en terme de démocratie et de respect des Droits de l'Homme soit signalée depuis le début de la décennie, la mauvaise gestion de l'Etat reste encore un frein au développement.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 2 : Promouvoir la bonne gouvernance :

Promouvoir un environnement institutionnel et juridique favorable au développement

- Au titre de l'amélioration du système judiciaire, le gouvernement prévoit la formation de personnel judiciaire et l'amélioration des infrastructures pénitentiaires.

Engagement 3 : Développer les capacités humaines et institutionnelles

a) Education et formation

- Afin de lutter contre le chômage et accroître la compétitivité de l'économie, un effort devra être entrepris pour améliorer les services d'enseignements et la qualité de la formation professionnelle.

b) Démographie

- L'objectif est de favoriser le ralentissement de la croissance démographique. Des études sont actuellement menées par la Direction Générale du plan, afin de déterminer des stratégies opératoires. Celles-ci passeront par l'éducation des femmes et leur meilleure intégration dans la vie économique.

c) Intégration de la femme

La politique d'action féminine prévoit notamment :

- un accroissement des efforts en faveur de la formation féminine,
- le nivellement entre les sexes du taux d'éducation de base,
- la valorisation des activités génératrices de revenus des femmes.

Engagement 4 : Développer les capacités productives afin de permettre au pays de tirer le meilleur parti de la globalisation

a) Infrastructures physiques

En terme d'infrastructure de transport les objectifs sont:

- le développement et l'entretien du réseau routier
- réhabiliter, améliorer et développer les infrastructures aéroportuaires,

- développer, réhabiliter et moderniser les infrastructures portuaires sur les principales îles,

L'accent devra aussi être mis sur la réduction des coûts de l'énergie électrique et l'amélioration des services de télécommunications

b) Agriculture et élevage

3. Les **objectifs** globaux assignés au secteur agricole ont été définis dans la «Lettre de Politique de Développement Agricole » (LPDA-1994). Ces objectifs sont : l'amélioration de la balance agro-alimentaire pour atteindre la sécurité alimentaire, la création d'emplois dans le secteur agricole et para-agricole et l'exploitation durable des ressources naturelles.

4. Les **stratégies** retenues par la LPDA passent notamment par la réorganisation des services publics du secteur, la réduction des coûts de transports (désenclavement), la réforme foncière, le développement du crédit rural, la lutte contre la dégradation de la fertilité sols ainsi que l'amélioration des structures de commercialisation, d'approvisionnement et de formation. La réorganisation de la représentation des producteurs est aussi envisagée. La recherche appliquée, notamment à l'amélioration des pratiques de l'agriculture vivrière devra aussi être accrue. Concernant les cultures d'exportations, l'objectif sera d'améliorer la qualité des productions, au travers de la formation, du renouvellement des plantations et des équipements et de l'amélioration des techniques de production. La diversification vers de nouvelles productions agricoles orientées vers les marchés d'exportations devra être poursuivie.

5. Concernant l'élevage, l'objectif principal est de répondre aux besoins alimentaires du pays.

6. Les axes d'actions envisagés sont notamment:

- l'introduction de méthodes d'élevages intégrées aux systèmes d'exploitation vivrière en place,
- la création de zones de production laitière où la collecte laitière sera assurée
- l'amélioration génétique,
- le développement de meilleures méthodes de production fourragères,
- le développement d'une filière avicultrice semi industrielle,
- L'amélioration du système de contrôle sanitaire.

c) La pêche

7. Les grands axes de développement du secteur de la pêche sont les suivants :

- décentralisation auprès des communautés de pêcheurs des responsabilités,
- Mise en place d'un système de crédits aux pêcheurs, à la Banque de Développement des Comores, visant à leur permettre la modernisation de leurs équipements,
- La poursuite de mise en place de dispositifs de concentration de poissons (DCP), qui ont déjà permis une augmentation des prises par le passé,

- L'organisation de l'approvisionnement en intrants
- L'amélioration des techniques de conservation et leur plus grande diffusion auprès des pêcheurs.

d) Le secteur manufacturier

- La stratégie pour le développement du secteur manufacturier passera par l'amélioration du cadre économique général, la formation des entrepreneurs, la création d'une zone franche et aussi par l'amélioration des infrastructures portuaires et la diminution du coût prohibitif de l'électricité.

e) Développement des entreprises

- Afin d'encourager l'investissement, une structure sera mise en place afin d'orienter, d'informer et de faciliter les démarches des entrepreneurs, en particulier dans leurs relations avec les administrations.

f) Le Tourisme

- Ce secteur dispose d'un potentiel important de développement. La stratégie nationale pour le développement du secteur se basera sur les recommandations d'une étude de la Banque Mondiale effectuée en 1996.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

Mobilisation de l'épargne intérieure et des transferts de la diaspora

8. L'objectif sera de développer des mécanismes incitatifs à l'épargne, notamment en mettant en œuvre des mesures visant à limiter les dépenses ostentatoires (grands mariages).

CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU)

A. Objectifs et priorité

1. La nouvelle **vision** repose sur le renforcement de la bonne gouvernance pour faire du Congo un Etat de droit où règne la paix et la prospérité. Les objectifs globaux à court terme visent l'arrêt de la dégradation de la situation économique suivi de la relance de cette dernière. A terme, la réduction de la pauvreté est le but des actions prioritaires de développement.

2. Les objectifs quantitatifs majeurs sont :

- Un taux de croissance économique soutenue jusqu'à 12 % en 2010.
- Un taux d'inflation ramené à un chiffre (contre 3 actuellement).
- Un taux de crédit net à l'Etat ramené à 5 % de la masse monétaire (au lieu de 80 %).
- Un taux de déficit de l'Etat ramené à 1 % du PIB.
- Un taux de croissance agricole supérieur au taux de croissance démographique (3,4 %)
- Un taux de desserte en électricité porté à 30 %, l'eau à 80 % en milieu rural et 97 % en urbain.

B. Atouts et contraintes au développement économique et social

3. La RDC dispose d'immenses **potentialités** forestières (125 millions d'ha sur la moitié du pays), minières (inestimables), agricoles (80 millions d'ha de terres arables dont 1 % cultivé), un réseau hydrographique dense (pluviométrie moyenne de plus de 1000 mm par an), un immense potentiel hydroélectrique (100 millions de KWh), une économie sensible aux impulsions internes et externes. Les **principaux obstacles** au développement sont l'absence de paix depuis 1990, la dégradation des infrastructures, l'absence d'une vision à long terme et d'une volonté politique, la mauvaise gouvernance, le bas niveau de développement industriel et technologique, l'insuffisance des capacités humaines, la faiblesse des exportations limitées aux produits miniers, la suspension de la coopération bilatérale, l'arrêt des programmes d'ajustement structurel, la réduction des investissements étrangers directs, le poids de la dette extérieure et l'accumulation des arriérés suivie des sanctions des partenaires multilatéraux.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Encourager des actions de développement axées sur la population

4. Les actions prioritaires portent sur le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de la reconstruction nationale, la participation des bénéficiaires regroupés en associations (paysannes, de producteurs et de commercialisation, d'épargne et de crédit, de

mutuels de travailleurs, des ONG, etc.) pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets agricoles, sanitaires, logements, eau potable, routes, etc.

Promouvoir une bonne gouvernance

5. Les mesures de bonne gouvernance envisagées visent l'assainissement de l'environnement politique et économique ainsi que la réforme de l'administration et d'autres politiques sectoriels. Les actions prioritaires sont: des initiatives internes (dialogue intercongolais) et externes (Accords de Lusaka) pour mettre fin à la guerre; la restructuration, formation et équipement des forces de sécurité et de l'ordre; la restauration des libertés politiques, la création d'une assemblée constituante, la levée de l'interdiction des partis politiques, la mise en place d'un calendrier électoral, etc. ; la promotion des droits et libertés individuelles et de la presse; le développement d'une diplomatie agissante; la conduite des politiques monétaires et budgétaires prudentes ; la mise sur pied d'un Conseil Economique et Social pour une concertation permanente avec les acteurs sociaux (société civile, ONGs, privés, etc.); la réforme de l'administration publique (services de proximité et de qualité); le rétablissement des relations avec la communauté financière internationale.

Renforcer les capacités humaines

Education

6. Les priorités définies dans le Plan-Cadre National pour la Reconstruction du système Educatif sont : renforcer les capacités humaines et institutionnelles ; améliorer les conditions de scolarisation en partenariat avec la société civile et le secteur privé ; lutter contre l'analphabétisme ; redynamiser l'enseignement technique et professionnel de niveau moyen ; réhabiliter les infrastructures scolaires ; créer des structures de formation permanentes et de troisième cycles ; encourager le rapatriement et la réinsertion des universitaires congolais.

Santé

7. L'Etat a adopté les soins de santé primaires comme stratégie fondamentale visant l'accès aux soins de base qui intègrent les dimensions préventives et curatives. Les axes prioritaires sont :

- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- le développement du partenariat dans le financement ;
- la mise en place d'un système épidémiologique et d'information ;
- la réhabilitation des infrastructures ;
- l'approvisionnement en médicaments essentiels ;
- la participation communautaire ; la formation continue du personnel ;
- la promotion des actions intersectorielles (alimentation, eau, logement, assainissement et hygiène) ;
- une politique démographique stabilisant la croissance à son niveau actuel de 3,4 % ; la décentralisation du système sanitaire ;

- la lutte contre le SIDA, le paludisme, la trypanosomiase et autres maladies infectieuses de l'enfance.

Renforcer les capacités de production

Agriculture

8. Les objectifs: assurer la sécurité alimentaire à toute la population; favoriser le développement de l'agro-industrie; améliorer la compétitivité des produits locaux; un taux de croissance de la production vivrière, pastorale et piscicole supérieur au taux de croissance démographique (3,4 %). Les domaines prioritaires: la réhabilitation de la recherche agronomique; l'information et la formation des agriculteurs; la transformation des ONG d'encadrement en ONG type PME de services; l'amélioration des techniques agricoles (semences, mécanisation agricole, restructuration du Service National des Fertilisants et Intrants Connexes), utilisation des produits phytosanitaires naturels issus des cultures locales, encouragement des associations coopératives locaux, fabrication des vaccins et sérums; restructuration des structures de financement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles en milieu rural.

Industries et mines

9. Les stratégies d'industrialisation privilégient les investissements privés nationaux et étrangers, à forte valeur ajoutée et à intensité de main d'œuvre. Les mesures envisagées consistent à: accroître les investissements publics complémentaires pour favoriser la modernisation; accorder aux industries naissantes une protection sélective et temporaire; créer des conditions qui encouragent les relations industrielles horizontales et verticales pour encourager la diversification; encourager les entreprises minières à s'associer avec des partenaires crédibles en vue de réhabiliter l'outil de production et développer de nouveaux projets.

Tourisme

10. Le programme de réhabilitation de l'industrie touristique vise l'amélioration des sites attrayants, des aires protégées et des réserves naturelles, particulièrement dans les provinces affectées par la guerre.

Infrastructures

11. Dans le secteur des **transports**, l'Etat réhabilitera, en partenariat avec les collectivités locales, des routes de desserte agricole (12 000 km) en vue de désenclaver les grands centres de production. Des axes routiers (3 800 km) d'intérêt national, provincial et local seront réalisés. Le transport urbain sera réorganisé. Dans le secteur de l'**énergie** et de l'**eau**, le Gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, réhabilitera et étendra les installations existantes pour faire passer le taux de desserte en électricité de 6 % actuel à 30 % en 2010, à 80 % et 97 % en milieu rural et urbain respectivement pour l'eau ; il existe également un programme de prospection, de raffinage, de transport et distribution des hydrocarbures. Pour les **postes** et **télécommunications**, l'objectif est de remettre en l'état le réseau postal, moderniser les équipements téléphoniques en vue de désenclaver le pays sur le plan national et international et parvenir à un téléphone pour 500 habitants.

Renforcer le rôle du commerce dans le développement

12. La promotion et le développement du commerce extérieur passeront par l'encouragement de la production des produits d'exportation et de la promotion de leur compétitivité externe. Les autres mesures d'assainissement de l'environnement macro-économiques favorables au commerce incluent: l'assouplissement de la politique monétaire et de la réglementation du change en vue d'une stabilité des prix intérieurs et du taux de change, la libéralisation de l'économie, l'encouragement de l'initiative privée, la stimulation de la demande par l'amélioration du pouvoir d'achat et la consommation publique ainsi que la restauration des structures d'appui.

Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

13. Les dispositions suivantes ont été prises pour la **prévention des catastrophes**: constitution de banques de données environnementales et dispositifs d'évaluation d'impact de catastrophes; construction et entretien d'ouvrages de drainage, contre les érosions et les inondations; création de corps spécialisés contre les calamités naturelles et les incendies; renforcement des capacités humaines; équipement des sites météorologiques et évacuation des populations des sites à risques comme les flancs de montagnes. Les programmes de **protection de l'environnement** comprennent un Plan Directeur de Reboisement, l'amélioration de l'électrification urbaine pour stopper une remontée de la consommation de charbons de bois, l'utilisation de l'énergie solaire dans les milieux ruraux pour lutter contre la déforestation.

Mobiliser les ressources financières

14. La réalisation du Plan d'Action nécessitera d'importantes ressources financières (13 milliards de dollars) internes et externes, publiques et privées. Pour augmenter les recettes publiques, les mesures envisagées sont: la maîtrise des échéances fiscales et la systématisation des relances de contribuables non en règle, la coordination des services pour mieux saisir la matière imposable, l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée, la mobilisation des recettes non fiscales. L'augmentation de l'épargne intérieure par le renforcement des petits établissements d'épargne et de crédit. La création d'une agence de promotion des investissements pour augmenter les investissements étrangers directs. Le rétablissement des relations avec la communauté financière internationale pour son adhésion au financement des programmes.

DJIBOUTI

A. Objectifs et priorités

1. Les objectifs sont les suivants:

- Accélération de la croissance (un taux de 4% en 2003 et 6% en 2005)
- Réduire la pauvreté,
- Taux d'inflation annuel, stabilisé à 2%,
- La modernisation de l'Etat et bonne gestion publique, notamment par la réduction de la part des dépenses dans le PIB et financement des domaines prioritaires
- Amélioration des services sociaux de base,
- Réformes macro-économiques et développement des secteurs économiques.

B. Contraintes affectant le développement économique et social

Contraintes externes :

- Conflits régionaux et leurs conséquences (afflux des réfugiés, dégradation des infrastructures économiques et sanitaires, insécurité urbaine)
- La diminution de l'aide publique au développement(de 1997 à 1999, le financement extérieur a chuté de plus de 60%)

Contraintes internes :

- perturbation dans l'exécution des projets de développement dû au conflit interne
- Dette intérieure estimée à 23,5% du PIB
- Manque de coordination des institutions
- Faiblesse des capacités institutionnelles et des ressources humaines
- Le coût des facteurs de production et étroitesse du marché national
- L'épargne privée est faible
- La vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

C. Action nationale résumée et pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de la politique économique centré sur le bien être de la population

- L'objectif est de favoriser une croissance économique durable, dont les fruits bénéficient à toute la population.
- Renforcement du programme de stabilisation budgétaire et assurer un cadre macro-économique assaini et viable,
- Diversification des activités économiques, notamment dans les secteurs de croissance potentiels.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

2. Les propositions de réformes visent à :

- doter l'Etat d'un système de gestion moderne s'appuyant sur la transparence,
- assurer la décentralisation administrative,
- développer un système judiciaire performant (renforcement de la législation et la codification)
- Doter la société civile de moyens nécessaires à une bonne participation.
- Le coût estimé de cette action est de 36 M.\$US, dont 35% sont des ressources de l'Etat

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines

3. La lutte contre la pauvreté porte au rang des priorités la promotion des ressources humaines à travers l'accès de la population aux services sociaux de base: éducation, santé ,accès à l'eau potable et au logement)

Education

- Accès à tous à l'enseignement primaire et secondaire
- Mise en place d'une structure de l'enseignement supérieur
- Lutte contre l'analphabétisme
- Mise à jour des programmes et manuels pédagogiques

Santé

- Réduire le taux de mortalité infantile de 114 à 70 pour mille naissances,
- Diminuer le taux de mortalité infanto-juvénile(192%à 100%) et abaisser le taux de mortalité maternelle de 740 à 200%).
- Ainsi, il s'agit de (i)de renforcer et améliorer les capacités des structures sanitaires de base des 5 districts, (ii)acquérir des équipements pour les structures sanitaires,

(iii) améliorer les capacités d'accueil des établissements de santé, (iv) formation du personnel médical.

Promotion de la femme

- Il s'agit de lutter contre toute forme de discrimination à l'égard de la petite fille et de la femme.

La jeunesse

- L'objectif est de favoriser le développement, la responsabilisation de la jeunesse ainsi que son intégration dans tous les secteurs de la société. La promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus est un axe stratégique.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Agriculture

- Introduction des espèces appropriées au contexte local. L'objectif visé est d'atteindre 2000 ha de surfaces irriguées contre 1000 ha actuellement, et une production de fruit et de légumes qui passerait de 4000 à 10 000 tonnes.
- Pour l'élevage, il s'agit d'axer sur la sécurisation de la santé animale et la diversification des activités d'élevage.
- La pêche: il convient d'augmenter et de diversifier les ressources marines par la mise en place d'un programme de gestion durable. L'objectif quantitatif est de passer à 2000 tonnes de poissons en 2010 et de 200 à 400 embarcations de pêche.

4. En raison de l'étroitesse du marché, les perspectives de développement de Djibouti se situent au niveau régional. Le secteur des transports, les télécommunications et le commerce constituent les secteurs déterminants.

- Les actions sont à mener au niveau de l'amélioration des infrastructures de transports: (i) formation des ressources humaines, (ii) participation du secteur privé, (iii) renouvellement des équipements, (iv) amélioration des infrastructures du transport aérien ainsi que le transport routier et ferroviaire.
- Développer et promouvoir les services des télécommunications et les nouvelles technologies de l'information.

Tourisme

- Il convient de renforcer la capacité de gestion du tourisme par les nationaux, en assurant une formation adéquate aux ressources humaines et la promotion des investissements locaux dans le secteur.

Artisanat

- Il s'agit de développer le tissu de micro-entreprises, créatrices d'emplois.
- Les mesures sont: (i) adoption d'un statut de l'entreprise artisanale, (ii) mise en place de lignes de crédit et d'un fond de garantie pour les artisans, (iii) création d'une structure d'encadrement des artisans, (iv) adoption d'une politique fiscale prévoyant des mesures incitatives.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

- La promotion du commerce extérieur est un axe stratégique du plan d'action car au niveau régional les perspectives sont prometteuses, d'où les actions à mener : (i) élaboration d'un code de commerce, (ii) développement d'une zone franche, (iii) renforcement du rôle de la chambre de commerce, (iv) renforcement des règles prudentielles et les capacités de supervision de la Banque Centrale.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

5. Les actions à mener sont les suivantes:

- Atténuation des contraintes physiques naturelles
- Intégration de la stratégie de la protection de l'environnement aux plans et aux programmes sectoriels
- Conservation et utilisation durable de la biodiversité
- Lutte contre la désertification
- La gestion rationnelle des ressources marines
- Programme d'aménagement territorial et d'assainissement

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

- L'Etat s'engage à mobiliser les ressources qui se dégageront des privatisations, de la rationalisation des dépenses, du renforcement du recouvrement fiscal, élargissement de l'assiette fiscale, afin de financer dans la mesure du possible le plan d'action.
- Néanmoins, le secteur privé est appelé à jouer un rôle ainsi que la coopération internationale,

GUINEE

A. Objectif et priorité

1. Valoriser les potentiels importants dont dispose le pays afin d'améliorer la situation économique et sociale. La «valorisation de l'Homme», c'est à dire le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles seront la clef de la réussite de la mise en œuvre du PNA, c'est pourquoi ces deux domaines apparaissent comme prioritaires (point 277). Le secteur de l'agriculture recevra une attention particulière, le gouvernement comptant sur son développement pour lutter contre la pauvreté et diversifier l'économie traditionnellement basée sur les exportations de bauxite.

B. Atouts et contraintes au développement économique

2. Les principaux atouts de la Guinée pour son développement sont son potentiel agricole considérable et des ressources minières non-exploitées en quantités importantes. Le secteur de la pêche présente aussi un certain potentiel de croissance. A plus long terme, le tourisme pourrait devenir une source de revenus importante.

3. Au nombre des contraintes on compte tout d'abord une situation difficile au niveau de la stabilité sociale et de la sécurité, du fait des troubles armés aux frontières et à l'afflux des réfugiés. Par ailleurs, la vétusté et l'insuffisance marquée des infrastructures (eau, électricité, transports, télécommunications), la sous-qualification de la main d'œuvre et la faiblesse des ressources financières disponibles handicapent aussi fortement le processus de développement du pays.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 2 - Renforcer les capacités humains et institutionnels

a) renforcer les moyens humains

- La Guinée reste handicapée dans son processus de développement par l'insuffisance et l'inadaptation de ses ressources humaines. Les principaux défis en la matière sont l'alphabétisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le relèvement des taux de scolarisation, la consolidation des acquis en matière de santé, l'accès universel aux soins et services de santé, l'amélioration de la qualité du système de santé, la lutte contre les maladies infectieuses, l'amélioration de la santé reproductive. Un effort particulier devra être mené pour réduire l'inégalité entre les sexes.
- Dans ces domaines, la Guinée est avant tout confrontée à un manque de ressources financières.

- Les actions à mettre en œuvre ont été définies notamment dans le programme Education Pour Tous (EPT), le Plan Stratégique de Développement Sanitaire (PSDS) et le Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD).

b) Renforcement des moyens institutionnels :

- Les défis majeurs tenant au développement des institutions concernent principalement la restructuration et la décentralisation de la fonction publique, l'amélioration de la gestion macro-économique, l'assistance au secteur privé, et la réforme de la justice.
- Le gouvernement guinéen se heurte à une insuffisance des ressources disponibles pour mener à bien ces réformes et à la nécessité de coordonner les différents acteurs impliqués dans chacun des domaines concernés.
- Les actions à mettre en œuvre, entre autres au travers du Secrétariat National pour le renforcement des capacités (SENAREC) viseront à définir la stratégie nationale en vue de développer les capacités institutionnelles et coordonner les actions des bailleurs de fonds dans ce domaine. Les domaines identifiés comme prioritaires sont les secteurs de la justice, de l'enseignement supérieur, des institutions d'appui au secteur privé, la gestion de la politique macro-économique, la décentralisation de l'autorité et la lutte contre la corruption.

Engagement 4 – Développer les capacités de production pour permettre aux PMA de tirer le meilleur parti de la globalisation

a) Amélioration des infrastructures physiques

4. La Guinée a besoin de développer ses infrastructures et d'en élever la qualité, tant en vue d'améliorer les conditions de vie des populations que de stimuler le développement économique afin de lutter contre la pauvreté. Les infrastructures de bases à développer et/ou à améliorer comprennent notamment l'eau, l'énergie, les transports, les routes l'habitat et les télécommunications. Pour développer son réseau d'infrastructure, le gouvernement a déjà procédé à une série de privatisations dont l'effet a été d'en améliorer l'efficacité. Il n'en reste pas moins que l'état conserve un rôle considérable dans le développement des infrastructures et que les besoins tant en terme de capacités techniques que de ressources financières sont énormes.

- L'eau : l'objectif est de fournir un accès à l'eau potable à 90% de la population à l'horizon 2010, contre 47% aujourd'hui. L'exécution du programme prévu pour atteindre cet objectif nécessitera un apport financier de l'ordre de 170 millions de dollars US.
- Télécommunications : La Guinée est confrontée à une insuffisance flagrante et un état dégradé de ses systèmes de télécommunications. La stratégie du pays en la matière passe par la poursuite du désengagement de l'Etat du secteur, favoriser la concurrence, le développement de réseaux de télécommunication pour désenclaver le pays et la création d'un organe indépendant de régulation.
- Routes et transports : On distingue :
 - Le transport routier : Le pays reste handicapé par un réseau routier peu développé et aux taux de routes revêtues faible. Le principal obstacle à son développement étant l'insuffisance des ressources financières. Pour développer de manière

harmonieuse son réseau routier le pays a élaboré un programme indicatif routier, dont le montant s'élève à 400 millions de dollars US (pt179).

- Le chemin de fer : plusieurs projets sont en cours d'études pour relancer le transport par chemin de fer dans le pays.
- Les infrastructures portuaires et maritimes : la stratégie actuelle du gouvernement tend à renforcer les capacités de gestion et améliorer la qualité des services des usagers du port de Conakry, ainsi que lancer un projet de développement des capacités de ce port dont le montant s'élève à 65,7 millions de dollars US.

b) l'énergie

- L'énergie : La Guinée souffre d'un taux de couverture des besoins en énergie électrique très faible, en particulier en dehors des grands centres urbains. Le secteur de l'énergie électrique est particulièrement confronté aux défis d'un lourd endettement, d'un énorme besoin de financement, d'un vide juridique handicapant l'investissement privé et de problèmes institutionnels entre les différents acteurs présents sur le segment. En matière d'énergie, le gouvernement souhaite non seulement réduire la dépendance du pays à l'égard de sources d'énergies non renouvelables mais encore fournir un accès à l'électricité à 65% de la population d'ici 2025. Pour atteindre de tels objectifs, le gouvernement envisage d'accélérer son désengagement du secteur, la mise en place d'un programme d'électrification rurale décentralisée, l'aménagement de grands barrages hydro-électriques, la mise en place d'une structure autonome de régulation du secteur électrique et enfin l'intégration de réseaux électriques avec les pays voisins par des interconnexions.

c) Diversification de l'économie et développement des secteurs porteurs.

5. Le gouvernement guinéen est conscient du fait que l'économie nationale est fortement handicapée par la dépendance vis à vis de la Bauxite. Aussi plusieurs secteurs porteurs ont été identifiés et un effort particulier sera mené pour les développer.

- L'Agriculture : L'agriculture en Guinée propose un potentiel de développement considérable. Ce secteur est depuis environ 10 ans au cœur de l'effort du gouvernement, ce qui a déjà permis un certain succès en terme d'augmentation de la production. La Guinée compte poursuivre cet effort. Les grands axes de l'action du gouvernement en la matière sont la sécurité alimentaire, la relance des cultures d'exportation et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les contraintes rencontrées dans ce secteur sont à la fois d'une nature technique (par exemple la faiblesse des infrastructures rurales, des méthodes de productions inadéquates), les contraintes humaines (inadéquation de la formation), les contraintes financières (crédits, garanties, pas d'allocation de fonds en faveur des régions les moins favorisées). Pour répondre à de telles contraintes le gouvernement envisage de développer les infrastructures en milieu rural, le soutien à la diversification des cultures vivrières, l'appui aux groupements professionnels ruraux, l'amélioration de l'organisation des marchés, l'amélioration du cadre institutionnel et légal (notamment en matière foncière), l'appui aux femmes en milieu rural, la mise en place de système de crédit rural, le soutien au développement des activités à fort potentiel d'exportation, sans oublier la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles. L'ensemble des investissements nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions pour l'agriculture a été estimé à environ 1.029.000.000 de dollars US.

- L'élevage : Dans ce domaine la Guinée dispose aussi d'un potentiel important. Le secteur est handicapé par une insuffisante capacité de recherche, la faible productivité et l'absence d'infrastructures modernes adéquates au développement de l'élevage. Des programmes de développement ont été élaborés concernant l'appui à la production, l'appui à la transformation et à la commercialisation, l'accès au crédit et l'organisation des éleveurs ainsi que le renforcement des institutions responsables du secteur. Le coût de l'ensemble de ces programmes s'élève à environ 38.600.000 US\$.
- La pêche : Le développement de ce secteur se heurte à une gestion peu rationnelle des ressources halieutiques, à la faible consommation des produits de la pêche dans le pays et à l'inexistence d'une flotte de pêche moderne. La stratégie de la Guinée pour développer le secteur vise notamment à renforcer les infrastructures nécessaires (surveillance de la pêche, stockage et traitement), le développement de la pêche artisanale, l'amélioration du cadre juridique et la promotion de l'investissement privé, la recherche, etc.... Le coût de ces divers programmes est évalué à environ 4.600.000 US\$.
- Les mines : Hormis la Bauxite, la Guinée dispose de ressources minières considérables qui ne sont pas encore suffisamment exploitées. Les contraintes au développement de ce secteur comprennent entre autres l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie électrique, l'insuffisance des infrastructures de base, l'insuffisante qualification de la main d'œuvre, l'insuffisance des ressources financières nationales et l'inadéquation de l'organisation du contexte institutionnel et légal (cadastre minier). Les actions envisagées par le gouvernement reposent sur le renforcement de la compétitivité de la Guinée dans le domaine de la Bauxite/aluminium, la mobilisation de l'investissement privé étranger, la diversification des ressources minières (diamant, or, fer, nickel), l'accroissement de la transformation des produits miniers en Guinée et l'encouragement des activités minières artisanales.
- Le tourisme : ce secteur propose un certain potentiel qui est aujourd'hui quasiment inexploité. Les obstacles à son développement concernent notamment la faiblesse des institutions chargées de la promotion du tourisme, l'inadaptation des dispositions juridiques et réglementaires qui sont préjudiciables à l'investissement privé et la lourdeur des formalités administratives auxquelles sont encore confrontés les voyageurs en Guinée. La Politique Nationale du Tourisme adoptée en 1998 par le gouvernement oriente l'action gouvernementale autour de la rénovation et l'extension du réseau de réceptif et l'aménagement des sites touristiques, le renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur.
- L'artisanat : Les contraintes au développement de ce secteur tiennent notamment à la connaissance insuffisante du secteur informel, au manque d'infrastructures, à la faiblesse des organisations professionnelles, aux difficultés liées au financement. Le gouvernement est actuellement en train de définir une politique de développement de l'artisanat. Cette politique devra notamment passer par la création d'infrastructures d'appui pour la formation, la production et la commercialisation des productions, la mise en place de mécanismes de financements et l'organisation d'assistance technique à l'artisanat.

GUINEE BISSAU

A. Objectifs et priorités

- Accélération de la croissance économique et lutte contre la pauvreté: atteindre un taux de croissance du PIB de 8 à 9% par an, se traduisant par une croissance de 5 à 6% des revenus per capita. La croissance économique dépendra du développement et de la diversification de la production du secteur rural destinée à l'exportation. En outre, l'agriculture, la pêche, le tourisme et les ressources forestières joueront un rôle important.
- La politique budgétaire sera restrictive et orientée vers (i) l'approfondissement des réformes structurelles en vue de consolider les finances publiques, (ii) réduire les dépenses courantes, (iii) réorientation des dépenses publiques de façon à canaliser le plus de ressources financières vers les secteurs prioritaires à savoir les secteurs sociaux (éducation, santé, lutte contre la pauvreté), (iv) l'augmentation de l'efficacité dans le recouvrement des impôts et lutte contre la fraude fiscale.
- Programme de construction des infrastructures économiques et sociales de base
- Programme de démobilisation et de réinsertion sociale (consolidation de la paix et de réconciliation sociale)
- Programme de bonne gestion publique

B. Contraintes affectant le développement économique et social

- Le conflit politico-militaire de juin 1998 a aggravé la désarticulation de l'économie, provoquant une contraction du PIB réel de 28% et une augmentation substantielle du niveau de pauvreté dans le pays.
- La production agricole avait baissé de près de 20%,
- La commercialisation des noix de cajou avait été affectée et les exportations de marchandises avaient baissé ,
- Le ralentissement des activités économiques et les transactions internationales avait eu des répercussions négatives au niveau des finances publiques,
- Le non décaissement par la communauté internationale de fonds promis;

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

- Réduire de moitié le taux de la pauvreté absolue
- Réduire de deux tiers les taux de mortalité infantile

- Adopter le principe de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation (d'ici 2005)

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

Le pays s'engage à mettre en place un certain nombre de mesures telles que:

- Renforcement de la capacité de planification stratégique, d'analyse et de mise en œuvre de politiques, amélioration de la gestion économique courante
- Promouvoir la réforme et la modernisation de l'administration publique à travers : (i) la diminution des effectifs de la fonction publique, (ii) déconcentration et décentralisation de l'administration, (iii) fournir à l'administration des moyens de travail adéquats, (iv) actualisation de la législation du travail, (v) promouvoir la protection sociale
- Mise en place d'un système judiciaire efficace.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines

- La Guinée Bissau considère que l'éducation comme une préoccupation principale, le gouvernement a pris l'engagement d'élever le niveau des ressources financières allouées à l'éducation à 4% du PIB et à 17,4% de toutes les dépenses publiques et cela jusqu'à 2004.
- Actualisation du programme national de développement du secteur de la santé en augmentant les ressources allouées
- Plan directeur du secteur de l'eau et de l'assainissement
- Insertion des groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les enfants.
- Mise en œuvre de programmes spécifiques d'allègement de la pauvreté.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Agriculture:

1. Afin d'atteindre le taux réel de croissance annuel du PIB de 8-9% et lutter contre la pauvreté, le gouvernement a décidé de concentrer ses actions sur un développement rural largement diversifié, qui permette l'augmentation des revenus des paysans. Les objectifs sont les suivants:

- garantir la sécurité alimentaire
- diversifier et augmenter les exportations des produits agricoles
- garantir une gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales
- vulgariser les méthodes de l'agriculture moderne comme l'utilisation des variétés améliorées
- améliorer le cadre de vie de la population rurale

- création de conditions pour une exploitation rationnelle et durable du secteur de la pêche.

Industrie

- Appui à la création d'un tissu industriel national diversifié, basé sur la production à bas coûts en utilisant des technologies intermédiaires adaptées à la qualité de la main d'œuvre locale
- Le paiement des arriérés internes de l'Etat vis à vis des entreprises nationales
- La création de conditions favorables à l'adoption de nouvelles technologies et de meilleures techniques de gestion.

Tourisme et artisanat:

- Le gouvernement compte actualiser et exécuter le plan directeur du tourisme en s'appuyant sur le secteur privé, et la promotion des ressources humaines.(p 43)

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

2. Le gouvernement a pour engagement d'assainir et de réglementer le secteur commercial en fonction des objectifs suivants:

- la défense du consommateur,
- la promotion de la libre concurrence,
- la stabilité des prix,
-
- la réduction du déséquilibre de la balance commerciale,
- la compétitivité des produits nationaux,
- dynamisation des circuits commerciaux entre les régions du pays et l'institutionnalisation des foires commerciales,
- l'accomplissement des critères de convergences établis par la CEDAO et l'UEMOA.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

- La préoccupation majeure est celle de l'accès de la population à l'eau potable et la mise en place d'un plan national de gestion de l'environnement, de protection de parcs et zones protégées et mise en application du programme de gestion de la biodiversité de la zone côtière.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

3. Pour assainir l'économie et aider la relance du secteur privé, le gouvernement compte initier à court terme un programme de remboursement des arriérés internes et de compensation au secteur privé pour les dommages causés par le conflit politico-militaire de 1998. Le programme vise:

- la négociation de lignes de crédit pour appuyer le secteur privé ainsi qu'un appui technique et financier,
- la réorientation des dépenses publiques de façon à canaliser le plus de ressources financières vers les secteurs prioritaires à savoir les secteurs sociaux et la promotion de l'infrastructure,
- l'augmentation dans l'efficacité dans le recouvrement des impôts et de lutte contre la fraude fiscale.

GUINEE EQUATORIALE

A. Objectif général

1. L'objectif général est la mise en place d'une stratégie afin que les ressources humaines naturelles, économiques et financières soient utilisées de façon efficace et durable pour soutenir le développement économique et social du pays, en réduisant la pauvreté.

B. Atouts et contraintes au développement économique et social

2. Les principaux atouts du pays résident dans son appartenance à la zone du franc CFA, l'abondance de ses ressources naturelles, la découverte de réserves pétrolières, le climat de paix et de stabilité politique. En outre, la Guinée Equatoriale jouit d'une situation maritime lui permettant une connexion avec les pays de la sous-région. Par ailleurs, la femme est bien intégrée à tous les niveaux de la société.

3. Toutefois, la Guinée Equatoriale connaît des problèmes de gouvernance, des déficiences dans les services sanitaires, ainsi que des problèmes liés à la déforestation, la perte de la biodiversité et le brûlage des gaz dans l'exploitation pétrolière. En outre, la dette extérieure a atteint des niveaux alarmants, les besoins de base de la population ne sont pas satisfaits et les maladies font des ravages (paludisme, MST, VIH/SIDA). Il faut noter que la situation géographique du pays peut également constituer une contrainte car elle conduit à des politiques d'infrastructure diversifiées et coûteuses.

C. Action nationale résumée et pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de la politique économique centré sur la population

Réduction de la pauvreté

4. L'objectif est de réduire de 50% la pauvreté d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- le développement de petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur privé et la concession de crédits à ces PME ;
- le développement de programmes communautaires et non-gouvernementaux pour fournir une assistance bon marché pour les enfants, les femmes enceintes, les mères et les personnes âgées ;
- l'assignation de 40% des dépenses publiques en faveur du secteur social ;
- la sollicitation auprès des donateurs pour la création d'un Fonds fiduciaire permettant de transformer la dette externe en ressources pour alimenter les budgets des secteurs sociaux ;

- la réserve de 0.2% du budget pour les ONG actives dans le secteur social.

Femme

5. Pour son développement économique, la Guinée Equatoriale doit bénéficier de la force et de la contribution de la femme. Il faut donc que la femme bénéficie des mêmes opportunités que l'homme. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit entre autres les mesures suivantes :

- la facilitation de la création de groupements de femmes en coopératives pour les activités de production et de commerce ;
- la formation des femmes ;
- la création d'un Fonds de Crédit Social pour la femme ;
- l'application de lois strictes protégeant la femme.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

6. Pour que ce secteur participe pleinement au développement économique, le Programme prévoit entre autre les mesures suivantes :

- l'application du programme de gouvernance adopté par le gouvernement ;
- la promotion de la transparence des procédures judiciaires et la possibilité de créer un système judiciaire indépendant ;
- un partenariat avec la société civile afin de parvenir à un consensus pour introduire les réformes économiques et politiques ;
- la lutte contre la corruption ;
- le renforcement des Droits de l'Homme et de la démocratie ;
- la décentralisation de l'Administration publique, ainsi que l'autonomie financière des organismes de l'Administration locale ;
- l'établissement de la sécurité juridique pour les investisseurs nationaux et étrangers ;
- la mise en place de l'Institut National pour la promotion et le Développement Patronal ;
- l'harmonisation des lois nationales avec les normes des organismes économiques et financiers de la sous-région ;
- l'établissement d'un mécanisme pour que les recettes du secteur pétrolier soient destinées aux dépenses d'investissement ;
- la détermination des autorisations nécessaires pour contracter des dettes et la délimitation de l'endettement extérieur ;
- l'amélioration des mécanismes de planification et de suivi économique par la revitalisation du Comité Inter-Ministériel de Planification ;
- la mise en œuvre du Fonds de Réserve de l'Etat en tant que couverture en cas de crise ;
- l'utilisation de la politique fiscale en tant qu'instrument de l'administration économique ;

- le paiement des arriérés ne pouvant être re-échelonnés et le rétablissement des relations avec la communauté financière internationale ;
- le renforcement du système statistique national pour améliorer le traitement des données et fournir des statistiques pour la prise de décisions dans le secteur public et privé.

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines

Santé

7. Les principaux objectifs consistent à doter l'ensemble de la population d'une couverture de santé. Pour se faire, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- l'équipement des centres de santé en instruments techniques modernes ;
- la promotion de la distribution des médicaments pour un accès plus facile aux plus démunis ;
- le développement d'un programme de vaccination ;
- le financement d'infrastructures additionnelles dans le domaine de la santé ;
- des cours de formation pour les médecins traditionnels.

Environnement

- L'objectif est de régler le problème de la déforestation et de la dégradation de l'environnement en général. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit des actions de prévention et de recherches de solutions, ainsi que l'établissement d'un mécanisme pour redistribuer une partie des recettes forestières aux communautés locales.

Education

8. L'objectif est d'améliorer la qualité et accroître la couverture du système à tous les niveaux éducatifs. Pour se faire, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- la gratuité de l'école primaire et sa couverture au niveau national ;
- la dotation des élèves du primaire en matériel didactique ;
- la formation professionnelle des femmes ;
- la participation directe de la communauté dans tous les aspects de l'éducation.

Eau potable

- L'objectif visé est l'accès de la population urbaine et rurale à l'eau potable. Pour se faire, le Programme envisage l'approvisionnement en eau et la réhabilitation des installations d'eau en partenariat avec le secteur privé.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

9. L'objectif général est que le secteur contribue au développement socio-économique du pays. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- encourager, renforcer et développer une capacité interne pour la production agricole par le biais d'une meilleure utilisation des ressources, une plus grande participation du secteur privé et une diversité de la base productive ;
- redéfinir et faire respecter les droits de propriété ;
- revitaliser la production de café et de cacao, ainsi que leur commercialisation ;
- promouvoir la production de cocotiers, de palmiers sauvages, etc. ;
- mécaniser l'agriculture traditionnelle ;
- appliquer des mécanismes de préparation des plans d'utilisation des bois/forêts pour les concessionnaires ;
- renforcer la participation de la communauté local dans les projets forestiers ;
- promouvoir le développement de la pêche artisanale ;
- former les ressources humaines nationales pour diminuer la dépendance vis-à-vis de la technologie étrangère en matière pétrolière ;
- créer un Fonds avec les ressources pétrolières pour le développement du secteur agricole ;
- améliorer le transport, les télécommunications et le service postal ;
- établir des mécanismes pour transformer les produits alimentaires pour le marché local et l'exportation.

Infrastructures économiques

10. En raison des caractéristiques géographiques du pays, l'objectif est de mettre une priorité sur tous les sous-secteurs de l'infrastructure. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit entre autres les mesures suivantes :

- le renforcement des infrastructures maritimes pour désenclaver les îles d'Annobón, Corisco, Elobey Grande et Elobey Chico ;
- la réhabilitation du système terrestre dans l'île de Bioko et dans la région continentale ;
- la modernisation de l'aérogare de l'Aéroport de Malabo, ainsi que la modernisation des aéroports de Bata et d'Annobón ;
- la conclusion des travaux de construction pour la centrale thermique à gaz à Malobo ;
- la construction d'une centrale électrique à Djibló et la possibilité d'une centrale thermique à Bata ;
- l'électrification de la zone Est de l'île de Bioko et l'extension des systèmes d'énergie électrique dans les chefs-lieux et districts ;
- la promotion du secteur privé, ainsi que la demande d'assistance des donateurs pour la détermination d'une stratégie d'électrification de la région continentale.

HAÏTI

A. Objectif national de développement

1. Le programme National a deux priorités : une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté.

B. Atouts et contraintes au développement économique et social

2. Un profil démographique jeune, une forte capacité d'adaptation à des situations difficiles du secteur privé, un potentiel touristique important alimenté par la richesse culturelle acquise une reconnaissance internationale (la musique, l'artisanat et la peinture haïtienne) sont considérés comme faisant partie des atouts de développement.

3. La position géographique du pays, son insularité, la forte densité de la population, la croissance rapide des zones de bidonvilles, le fait que le pays soit un seul Etat francophone de la région sont indiqués parmi les facteurs qui augmentent la vulnérabilité et entravent le développement du pays.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

4. Les mesures à assurer la couverture des besoins de base des couches les plus pauvres de la population ainsi qu'à la réduction des écarts entre les couches sociales de population par une redistribution équitable des fruits de la croissance.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

5. L'objectif est d'établir l'Etat de droit, l'équilibre entre les trois pouvoirs, approfondir les processus de la démocratisation et de la décentralisation et assurer une bonne gouvernance économique.

6. Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat haïtien entend mettre en place un environnement institutionnel pour garantir :

- l'administration d'une saine justice,
- le déroulement normal des activités dans l'ordre,
- une évolution harmonieuse de la société haïtienne,
- la modernisation des entreprises d'Etat,
- le renforcement institutionnel du secteur privé,

- une meilleure distribution des capacités productives ainsi que des revenus,
- une meilleure intégration régionale et internationale d'Haïti.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

7. Les axes prioritaires d'intervention seront l'éducation et la santé pour lesquelles les actions à entreprendre devront entrer en synergie avec les secteurs de nature plus transversale que sont la culture, la sécurité sociale et devront également permettre d'améliorer le statut de la femme.

Education

8. L'un des objectifs principaux est la scolarisation universelle au niveau des deux premiers cycles de l'engagement fondamental au terme de 2004. Afin d'atteindre cet objectif, les interventions ont été envisagées qui visent à appuyer l'effort de promotion d'une école de qualité accessible à tous les citoyens. Des programmes d'interventions spécifiques couvrant aussi bien les infrastructures scolaires que l'environnement légal et institutionnel du secteur, la mise en oeuvre de politique linguistique, la révision du curriculum, l'implantation progressive de système à double ou triple vacation, etc.

Santé

9. La réorganisation du Système National de Santé (SNS) en mettant l'emphase sur l'implantation des unités communales de santé. L'amélioration de la qualité des services fournis par les Institutions du SNS incluant celles des secteurs public et privée.

Eau et assainissement

10. La mise en oeuvre d'un vaste programme de curage et de réparation des réseaux existants (au cours de cinq prochaines années). La construction d'autres réseaux et les actions préventives qui couvriront aussi bien le champ de l'éducation civique que celui du respect des normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Equité de genre

11. L'amélioration du statut juridique de la femme. La création d'emplois pour les femmes. La promotion de l'entreprenariat féminin. La mise en réseau des associations de femmes et la mise en place d'une banque de données sur les conditions de vie des femmes en milieu rural.

Protection et intégration sociale

12. Les actions prévues dans ce domaine toucheront le régime de sécurité sociale, l'habitat, l'encadrement des petits métiers et la mise en place de filets de sécurité pour les groupes sociaux les plus démunis, la prise en charge des handicapés et la délinquance juvénile.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Les infrastructures

13. L'objectif principal est le support des secteurs porteurs de croissance. Pour y arriver, l'Etat haïtien doit mettre en oeuvre un plan national des infrastructures regroupant : le transport, l'énergie et les télécommunications.

Les secteurs porteurs de croissance

L'Agriculture

- Les objectifs sont d'atteindre la sécurité alimentaire et d'améliorer la production destinée à l'exportation. Pour atteindre ces objectifs, l'introduction de technologies adaptées et la création des conditions propices aux investissements privés sont prévues.

Les mines et carrières

- Les objectifs sont d'augmenter des revenus, de faire croître la contribution du secteur minier à la croissance du PIB, ainsi que de régulariser et rentabiliser l'exploitation des matériaux de construction.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

14. Les objectifs sont : l'accélération et la rentabilisation de l'intégration du pays dans les marchés caraïbéens. La récupération des parts des marchés perdus, la recherche de nouveaux marchés, etc. Afin d'atteindre ces objectifs, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités de production et de la compétitivité du pays, ainsi que sur la formation d'un personnel qualifié capable de participer efficacement aux négociations commerciales.

Engagement 6 : Préserver l'environnement

15. La politique environnementale du gouvernement prévoit des mesures orientées vers la réduction du niveau de la pollution, la gestion durable.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

16. La mise en oeuvre du Programme National d'Action 2001-2010 requiert un financement total d'environ 14 milliards de dollars US répartis en ressources nationales (10%) et externes (90%). Les besoins d'investissements par secteurs prioritaires en pourcentage sont les suivants:

<i>Infrastructures</i>	<i>60</i>
<i>Production nationale</i>	<i>19</i>
<i>Education</i>	<i>17</i>
<i>Santé</i>	<i>1</i>

D. Dispositif de mise en oeuvre de suivi, de surveillance et d'examen

17. Le mécanisme de suivi de la mise en oeuvre du Programme National d'Action 2001-2010 sera composé d'un Comité de coordination générale et d'un Comité décentralisé de mise en

oeuvre, de suivi et d'examen. De plus, pour une meilleure appréciation de la mise en oeuvre du Programme National d'Action, les critères et les indicateurs approuvés par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour identifier les PMA, seront utilisés afin d'évaluer le résultat du Programme National d'Action.

MADAGASCAR

A. Objectifs et priorités

1. La lutte de la pauvreté est l'axe stratégique fondamental. Le rythme de croissance économique visé est de l'ordre de 6,3% en moyenne par an pendant la période 2001-2003. La hausse du revenu qui découlera entraînera:

- Un redressement progressif du niveau de vie de l'ensemble de la population.
- La maîtrise de l'inflation,
- Effet d'entraînement sur les secteurs à forte potentialité (tourisme, ressources halieutiques, industries manufacturières, mines)

B. Contraintes affectant le développement économique et social

- Faible niveau du revenu
- Faiblesse de la croissance économique
- Niveau bas de l'investissement (moins de 15% du PIB)
- Taux démographique élevé (de l'ordre de 3%)
- Taux d'analphabétisme élevé

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire :

2. La réduction de la pauvreté visera :

- la recherche d'une croissance encore plus forte et durable qui profitera aux pauvres, en portant une attention particulière pour le milieu rural car tous les indicateurs soulignent le caractère préoccupant de la pauvreté en campagne,
- Intervenir au niveau des secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'alimentation en eau et les infrastructures de base, notamment les pistes rurales,
- Le développement institutionnel, la justice, et le renforcement des capacités humaines.

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

3. La stratégie du Gouvernement pour aider les pauvres à prendre en main leur destin est de multiplier les chances pour chacun d'entre eux de gagner sa vie. Quatre pistes principales seront exploitées :

- l'accès des pauvres aux infrastructures (routes, transports, marchés ruraux, greniers communautaires, communication, énergie et eau potable),

- l'accroissement de la productivité du secteur agricole, notamment celle de l'agriculture à petite échelle,
 - la promotion des micro-crédits, des micro entreprises, des activités complémentaires comme l'élevage à cycle court et de l'artisanat en général,
 - le développement des travaux et filières de production à haute intensité de main d'œuvre.
4. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'accès des femmes à ces programmes.

Engagement 2 : Un bonne gestion publique

- Le gouvernement s'attache à mettre en place de façon progressive une décentralisation et une déconcentration du pouvoir en faveur de l'administration locale.
- Les réformes de la fonction publiques seront conduites à leur terme.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines

Les actions dans l'éducation

- Programme National d'Amélioration de l'Education et de la Formation: Il a pour objectif d'augmenter de 2 points par an le taux net de scolarisation, il vise à mettre en place aussi rapidement que possible l'enseignement primaire universel, à améliorer l'apprentissage et la qualité de l'enseignement, à renforcer graduellement l'expansion et l'amélioration de l'enseignement secondaire, à moderniser l'enseignement supérieur et à assurer des formations recherchées par les employeurs et les employés pour améliorer la productivité et la rentabilité.

Les actions dans le secteur Santé

- La décentralisation du système national de santé et le renforcement des districts sanitaires,
- L'augmentation des ressources allouées au secteur,
- L'appui au développement des opérateurs non-publics, la disponibilité des médicaments,
- Le développement des ressources humaines, notamment par la participation communautaire au développement sanitaire.
- Plan directeur du secteur de l'eau et de l'assainissement
- Insertion des groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

** Les secteurs porteurs*

- ***Le tourisme.*** Exploitation du secteur touristique

- ***L'industrie manufacturière et la zone franche*** : La stratégie du Gouvernement consiste à maintenir la politique fiscale incitative actuelle.
- ***Les mines*** : La stratégie du Gouvernement est de permettre l'exploitation des potentialités.

* *L'agriculture*

- Le Gouvernement considère qu'il sera nécessaire d'intensifier les efforts déjà entrepris pour la sécurité en milieu rural, la sécurité foncière, la structuration des paysans en organisations professionnelles, l'organisation des filières et le financement (micro crédits), le développement des activités génératrices de revenus (artisanat, élevage à cycle court, aquaculture et pêche), ainsi que la décentralisation de la recherche.
- Ceci doit être complété par une ouverture du secteur aux grands investisseurs pour assurer une plus facile intégration dans les marchés : exportation ou intégration de filières utilisant les matières premières agricoles.

* *Infrastructures économiques*

5. Les actions suivantes sont inscrites dans le PA :

- l'adoption d'une politique de transport en milieu rural tout en améliorant le cadre juridique et organisationnel des transports et infrastructures,
- l'accélération de la réhabilitation ou la construction des routes de désenclavement,
- la réhabilitation ou la construction des infrastructures portuaires,
- la promotion des marchés ruraux, des greniers villageois, de l'électrification rurale et de l'approvisionnement en eau potable,
- la mise en œuvre d'une politique de gestion, d'entretien et de sécurisation des infrastructures rurales avec la participation active de la population,
- le renforcement des capacités techniques des communautés et des entreprises privées en mesure d'effectuer des travaux ruraux.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

- L'intégration économique régionale est le fondement de cette composante de la stratégie. Madagascar fait partie de la COMESA et préside la COI dans le cadre de laquelle des mesures de facilitation des échanges ont été prises, notamment en matière de tarification douanière.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

6. Le programme environnemental œuvre dans le sens de la protection des richesses naturelles. Dans ce cadre et dans une perspective d'augmentation de la productivité, le Gouvernement estime que les pauvres doivent profiter en priorité de la vulgarisation et l'appui à l'adoption des pratiques culturelles respectant l'environnement et valorisant les

bassins versants par restauration de la fertilité des sols (labour minimum, semis direct avec couverture, écobuage).

Eau potable et autres services de bien-être

- L'objectif global d'accroître rapidement les proportions de population ayant accès à des services efficaces et durables pour l'eau potable nécessite que l'on assure la fonctionnalité des infrastructures existantes et que l'on augmente le nombre d'infrastructures nouvelles.
- En outre, un programme d'assainissement et d'éducation à l'hygiène sera mis en œuvre pour préserver l'environnement contre la pollution et accroître le pourcentage de population ayant accès à des infrastructures d'assainissement.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

- Le Gouvernement accorde une priorité certaine, dans la lutte contre la pauvreté, aux secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et des pistes rurales. Cela se traduira par des allocations budgétaires plus conséquentes pour ces secteurs.
- D'une manière générale, environ 60% des ressources seront affectées aux dépenses de fonctionnement dans les secteurs prioritaires, tandis que les 40% seront affectés à des dépenses d'investissement.
- Le Gouvernement sollicite l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour la détermination des besoins réels en ressources et de la capacité de mobilisation pour chaque secteur prioritaire.

MALI

A. Objectifs et priorités

- Le taux de croissance du PIB sera de 5,7% au cours de la période 2001-2005 et de 6,7% au cours de la période 2006-2010. Sa structure par secteur sera modifiée en faveur du secteur secondaire (20,5% du PIB), la part du tertiaire (27,8%) restant inchangée.
- L'effort d'investissement est important : 30,8% du PIB entre 2001 et 2005 puis 22,6% entre 2006 et 2010.
- Une sécurité énergétique assurée, des ressources humaines performantes,
- Le financement de l'économie sera assuré par l'Etat et les bailleurs de fonds dans les domaines des infrastructures de base et des services sociaux, par le secteur privé dans les domaines du transport et télécommunication, de l'agro-industrie et divers services.
- Par contre la pression fiscale augmentera pour atteindre 23,6% du PIB en 2010

B. Contraintes affectant le développement économique et social

Contraintes physiques

- Enclavement du pays par rapport à l'extérieur
- Perte de fertilité des terres par érosion et du fait de leur mauvaise gestion.
- Le régime pluviométrique assez aléatoire.

Contraintes économiques et financières

- Infrastructures économiques de base insuffisantes : transport, stockage, unités de transformation, fourniture d'énergie et service de télécommunication.
- Le secteur informel, pourvoyeur d'emplois peu rentables, connaît un développement excessif
- Exportations dominées par deux produits (coton et or)
- La dette est pesante : le service de la dette représente entre 13 et 15% des exportations ; 20% des recettes budgétaires, 13% des dépenses budgétaires.
- Mauvaise maîtrise des paramètres de l'économie mondiale pour saisir les opportunités économiques offertes : faible représentation commerciale, manque d'information commerciale, insuffisance de la qualité et méconnaissance des normes, insuffisance des renseignements sur les avantages potentiels des accords commerciaux et traitement préférentiels dont le pays peut bénéficier.

Contrainte de ressources humaines

- Ressources humaines insuffisantes ou inadaptées

- Le niveau d’instruction est bas, manque notable de main d’œuvre qualifié, faible productivité du travail comparativement à celle de certains pays voisins,
- forte morbidité

Contrainte institutionnelle

- L’administration malienne est caractérisée par la prédominance de la fonction de contrôle et de répression, le manque de transparence, l’inefficacité des procédures, la lenteur et le cloisonnement des services, l’absence de communication et l’incapacité de s’adapter à de nouvelles fonctions.
- Par ailleurs, elle est caractérisée par le dysfonctionnement de la justice.

Contrainte sociale

- Le chômage notamment des jeunes,
- Société permissive au népotisme et à la corruption
- - insuffisance de la capacité d’organisation et d’action de la société civile.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

- Le développement social est un enjeu social et un levier économique.
- Amélioration de l’état sanitaire et social de la population pour sa meilleure contribution au développement économique et social. Aussi, la priorité est donnée à l’éducation, à la santé et à l’action sociale.
- la lutte contre l’exclusion en prenant en compte la réduction de la pauvreté et de façon spécifique l’amélioration de la condition de la femme

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

1. Le pays s’engage à mettre en place une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale. Il s’agit de :

- Redéfinir le rôle de l’Etat ;
- La modernisation de l’administration ;
- Renforcer la capacité de gestion de l’économie (Etat, collectivité, secteur privé) ;
- La réussite de la décentralisation ;
- Renforcer la capacité du Mali à mieux gérer les déterminants extérieurs
- Améliorer la capacité de négociation de l’Etat, l’aptitude des médias nationaux à informer objectivement et amplement les citoyens,

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines

- Mise en place d'un programme de développement de l'éducation (éducation de base de qualité, enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie, enseignement secondaire et supérieur de qualité, augmentation de la capacité d'accueil)
- Mise en place d'un programme d'amélioration de l'état de santé de la population (extension de la couverture et amélioration de la qualité des services de santé, lutte contre l'exclusion, développement des formes de financement de la santé, développement des ressources humaines..)
- Plan d'action de lutte contre la pauvreté par le biais de la création et la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Agriculture :

- Actions de développement rural en 13 programmes
- Les actions visent la réduction de la pauvreté, en accélérant la mise en place des infrastructures économiques de base (aménagement de terres rizicoles, infrastructure rurale de transport). Parmi les composantes on relève : (i) désenclavement rural par remise à l'état de 472 km de route rurale, (ii) augmentation du revenu des ménages bénéficiaires, (iii) réduction des frais de transport dû à l'amélioration de l'infrastructure de transport, (iv) accès à l'eau potable pour 300.000 personnes.

Industrie

- Le développement de l'industrie est inscrit dans le cadre d'un programme intégré de développement du secteur privé. Ce dernier vise : (I) à appuyer la compétitivité industrielle et la décentralisation, (ii) valoriser les activités génératrices de revenus et d'emplois, (iii) promouvoir un environnement écologique propre et des énergies renouvelables

Le développement énergétique

- Le Mali s'est donné des objectifs spécifiques pour les dix prochaines années, dont : (i) production et distribution de l'électricité de moindre coût pour l'industrie et le commerce; (ii) accroissement du taux de desserte de la population de 7% en 1995 à 20% en 2007, (iii) électrification rurale de 500 villages d'ici 2007; (iv) réduction de la consommation de bois de chauffe de 20% par utilisation d'équipements améliorés et de substitution ;

Développement des infrastructures de communication

- Programme de développement des infrastructures routières
- Programme de développement des infrastructures fluviales: le Mali a pris option de réhabiliter la navigation fluviale sur les deux principaux fleuves (le Niger et le Sénégal)

Tourisme et artisanat

- Le tourisme est considéré comme vecteur de développement, il convient d'améliorer l'offre des services touristiques: (a)accueillir 100.000 touristes par an, (ii)promouvoir la musique malienne et faire rentrer des droits d'auteur substantiel.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

- Il s'agit d'augmenter l'offre des biens pour la consommation intérieure et pour l'exportation. La stratégie est d'inciter le secteur privé à investir. Les objectifs visés sont (i)augmenter de 20% les exportations de bétail ;(ii)transformer et exporter 5% de la production du coton, (iii)doubler en valeur, les exportations de légumes et fruits, (iv)augmenter la capacité d'exportation de riz à 80.000 en augmentant de 15% la production usinée, (v) augmenter la production de l'orpaillage de 750 kg/an.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

- Les actions en faveur de l'environnement s'inscrivent dans le cadre de (i)la politique de développement du secteur rural en mettant en œuvre un programme de restauration et de maintien de la fertilité des sols et un programme de gestion rationnelle des ressources naturelles, (ii) de la politique industrielle en engageant une promotion d'un environnement écologique et propre et des énergies renouvelables.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

- Certaines actions du plan d'action sont estimées et les ressources financières nécessaires doivent provenir du gouvernement et des bailleurs de fonds.

MAURITANIE

A. Objectifs et priorités

- Une croissance accélérée (un taux réel de croissance du PIB voisin de 7%)
- Le développement des ressources humaines et la promotion des femmes ;
- La lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- La protection des ressources naturelles et l'aménagement du territoire ;
- Renforcement des institutions
- Un taux d'inflation aux alentours de 2,7% pour la période 2002-2015.

B. Contraintes affectant le développement économique et social

1. Malgré les progrès réalisés, des contraintes empêchent un recul significatif de la pauvreté, à savoir : (i) la faiblesse du taux de croissance du PIB/tête en termes réels, (ii) faible niveau de revenu par habitant et par conséquent faible taux d'épargne, (iii) le caractère extraverti des deux pôles exportateurs (mines et pêche) , (iv) la difficulté d'accès aux moyens de production par les pauvres, tel que le crédit, la propriété foncière, taux élevé de sous-emploi, (v) la faiblesse institutionnelle en matière de gestion des politiques économiques et sociales, (vi) l'inefficacité des dépenses sociales liées à la faiblesse de la transparence, (vii) la dégradation de l'environnement découlant d'une gestion inappropriée des ressources naturelles, (viii) pays affecté par la sécheresse et la désertification.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

2. Une croissance soutenue et rapide de l'économie afin de lutter contre la pauvreté. Il s'agit de (i) relever le niveau de revenu des populations, notamment celles déshéritées, (ii) créer de nouvelles possibilités d'investissement et d'emploi, (iii) et dégager des ressources additionnelles orientées vers les dépenses de soutien à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

3. Le plan d'action vise : (i) le désengagement de l'Etat des activités marchandes, (ii) la mise en œuvre d'un programme de modernisation et de renforcement des capacités des administrations publiques (iii) l'amélioration de la gestion des ressources publiques – efficacité, transparence, contrôle de l'utilisation, (iv) l'appui aux ONGs afin d'assurer leur participation à la gestion des programmes sectoriels.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

4. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de stratégies afin d'améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base (éducation, soins de santé, eau potable, assainissement, énergie, habitat, etc.), D'où, une croissance des ressources budgétaires allouées aux secteurs sociaux.

Education:

5. Les objectifs retenus sont (i) la réalisation et la consolidation de la scolarisation universelle, (ii) la résorption simultanée des disparités entre genres et régions (iii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de son efficacité interne et externe. Outre l'accroissement de l'offre en termes de salles de classe et d'enseignants, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement grâce en particulier à une meilleure formation du personnel, des programmes rénovés et une augmentation de l'offre de manuels scolaires, (iv) amélioration significative de la qualité de la formation professionnelle et diversification des filières, (v) lutte contre l'analphabétisme.

Santé

6. Il s'agit de promouvoir des services de santé de qualité aux différents niveaux de la pyramide sanitaire. Les principales options portent sur (i) l'augmentation rapide du taux d'accessibilité aux structures de santé primaire (100% en 2010), (ii) l'alignement de l'ensemble des régions pour les structures de santé secondaires (hôpitaux régionaux aptes à jouer pleinement leur rôle de référence), (iii) l'amélioration de la prévention, surtout auprès des femmes et des enfants, (iv) le renforcement des capacités de gestion du système sanitaire (ressources humaines, équipements, médicaments, financement par l'Etat et les usagers).

7. Suppression de toute forme de discrimination à l'égard des femmes:

- Il s'agit: (i) d'accroître son rôle dans le développement économique et social du pays, (ii) réduire les inégalités de chances des femmes (accès à l'éducation, à l'emploi, à la terre, au crédit), (iii) de faire participer les femmes dans les instances du pouvoir décisionnel et la suppression des textes et pratiques discriminantes.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Agriculture :

- Les taux de croissance projetés pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont respectivement : de l'ordre de 10% et de 7 à 8% par an respectivement. Dans l'agriculture, il s'agit d'améliorer les rendements et la qualité (diversification, transformation, conservation) de la production vivrière en mettant l'accent sur les filières fruits et légumes et gomme arabique.
- S'agissant de l'élevage, les programmes sectoriels prioritaires devraient permettre de mettre en valeur le potentiel d'expansion du secteur (marché local pour le lait pasteurisé, marché régional d'exportation pour la filière viande rouge, valorisation des sous-produits, promotion du petit élevage). Ces mesures concerneront le décloisonnement de l'espace pastoral et le renforcement de la santé animale.

Secteur de la pêche :

- Les actions sont les suivantes : (i) une gestion rigoureuse de la ressource halieutique, (ii) la promotion des produits d'exportation à travers le développement des activités de transformation, (iii) la priorité accordée au développement de la pêche artisanale , moyen de lutte contre la pauvreté .

Les Mines :

- Les actions suivantes sont formulées : (i) encouragement de l'initiative privée, (ii) développer une industrie locale de transformation d'industrie minérale pour les besoins du marché local, (iii) acquérir des données géologiques et géophysiques.

L'énergie :

- (i) Augmenter l'offre d'énergie électrique à travers l'exploitation rationnelle des ressources hydroélectriques , (ii) Extension des réseaux urbains et leur interconnexion.

L'infrastructure :

- Les objectifs sont : (i) consolider la desserte des régions à fortes potentialités économiques et/ou les zones enclavées, (ii) appuyer la stratégie d'exportation du pays, (iii) mettre en place une structure de coûts adéquate (arbitrage entre les objectifs de rentabilité financière.
- Les programmes d'investissement mettront l'accent sur le transport routier en visant (i) la préservation du réseau existant, (ii) la desserte de toutes les capitales régionales, (iii) et le développement des routes et pistes rurales destinées à désenclaver les zones de production agricole.
- Dans le domaine aérien, la priorité est de doter l'ensemble des capitales régionales du pays d'aéroports aux normes internationales. Enfin, les infrastructures portuaires devront améliorer encore la qualité et optimiser le coût des services offerts.

hydraulique

- Au niveau rural, il s'agit de la restauration de l'équilibre du milieu, la prise en charge des équipements par les collectivités et l'implication du secteur privé. En matière d'hydraulique urbaine, l'action sera orientée vers la couverture de la demande prévisible des consommateurs, l'amélioration du niveau de service et l'extension de l'approvisionnement en eau aux couches sociales pauvres.

Les télécommunications

- Les actions sont les suivantes : (i) Amélioration du cadre institutionnel et légal du secteur, (ii) Extension du réseau téléphonique.

Le tourisme

- Le développement de ce secteur est conditionné par le développement des infrastructures et des prestations de services.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

8. Le taux de croissance du PIB visé (7%), s'appuie sur l'amélioration des performances des deux secteurs d'exportation dominant (mines et pêche) et le développement de nouveaux débouchés à l'exportation notamment dans l'agro-alimentaire, l'ouverture du marché et diversification des exportations.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

9. Les priorités sont : (i) la mise en valeur des ressources naturelles, (ii) la protection des ressources maritimes en développant des moyens de surveillance, la gestion rationnelle des ressources halieutiques ;(iii) le traitement des ordures ménagères et industrielles, (iv) un usage plus rationnelle des ressources énergétiques ;(v) la valorisation des réserves naturelles dans le cadre de la promotion du tourisme écologique, fondées sur la préservation des zones humides (Banc d'Arguin, Parc de Diawling, Tamourts).

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

10. Les actions sont les suivantes: (i) Elargissement de l'intermédiation financière et amélioration de son efficacité (ii) Promotion d'une épargne longue et développement d'instruments financiers adaptés afin de drainer l'épargne.(iii) L'attrait des investissements étrangers.

NIGER

A. Objectifs et priorités

1. L'objectif principal du Programme est la réduction de la pauvreté par l'accroissement de la capacité de production et de l'offre et la meilleure insertion dans l'économie mondiale.
2. Les objectifs quantitatifs majeurs sont les suivantes :
 - réaliser un taux de croissance du PIB réel d'au moins 5,5 % par an ;
 - contenir l'inflation à un niveau inférieur à 3 %
 - réduire le déficit du compte courant hors dons de la balance des paiements à un niveau inférieur ou égal à 5 % du PIB à partir de 2002.

B. Atouts et contraintes affectant le développement économique et social

- L'appartenance à la zone franc, certaines expériences en utilisation du potentiel touristique, de l'artisanat et des cultures agricoles contre-saison ainsi qu'en matière de création des filets de sécurité pour les pauvres et par les pauvres sont considérés comme faisant partie des facteurs qui facilitent le développement.
- L'enclavement, le manque de diversification économique, la dépendance de l'économie du secteur-enclave-l'uranium ainsi que vis-à-vis du Nigeria, la fragilité de la paix sociale dans le pays et les conflits dans la sous-région etc, entravent le développement du pays.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

3. La mobilisation des différents acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé, partenaire du développement) sur une base de responsabilité commune et concentrée pour atteindre les objectifs de la décennie.
4. La mise en oeuvre des programmes suivants :
 - amélioration de la sphère économique des pauvres ;
 - développement des secteurs sociaux ;
 - renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de la Société Civile.
5. La poursuite des réformes macroéconomiques et des réformes structurelles.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

- Le changement de mentalité et le mode de gouvernance basé sur les acquis démocratiques et de libertés. Les comportements ultra partisans doivent être remplacés par des valeurs de rigueur, de travail, de justice et de compétence.
- Le développement d'une complémentarité entre l'Etat et la Société Civile en matière de gouvernance.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Education

6. Les objectifs sont les suivants :

- accroître le taux d'alphabétisation de 17 % (2000) à 35 % en 2005.
- relever le taux de scolarisation de 34 % en 1999/2000 à 45 % en 2005 et 70 % en 2010 ;
- accroître le taux de scolarisation des filles en faisant passer leur proportion dans les effectifs totaux de 40 % en 1999/2000 à 50 % en 2005 et égaliser le taux masculin 2010 ;
- réduire les disparités régionales et entre zones rurales et zones urbaines.

7. Afin d'atteindre ces objectifs, le Programme accorde à l'éducation une priorité de sa politique économique et sociale. Parmi les principales actions en cette matière sont:

- la construction et la réhabilitation des salles de classe ;
- la mise en oeuvre d'un programme incitatif destiné à améliorer le recrutement des filles du primaire ;
- l'incitation à la fréquentation scolaire à travers des mécanismes d'aide en faveur des familles pauvres par le biais des cantines scolaires ;
- la formation des formateurs et encadreurs ;
- adapter les curricula aux impératifs socio-économiques.

Santé

8. L'objectif majeur de la politique de santé est d'améliorer l'état de santé de la population qui doit réduire, entre autres, de 50 % la mortalité infantile, de 30 % le taux de mortalité juvénile et de 50 % le taux de mortalité maternelle.

9. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit les mesures visant :

- au renforcement de la vaccination,
- à l'éducation pour la santé,
- à l'assainissement du milieu.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

10. Le Gouvernement a fait du développement rural sa priorité.

Infrastructures économiques

11. Les objectifs prioritaires sont d'améliorer les infrastructures routières, les services de transports, le réseau des télécommunications et les services postaux.

12. Pour la mise en oeuvre de ces objectifs, le Programme prévoit entre autres, les mesures suivantes :

- le désengagement de l'Etat de l'entretien routier en le confiant à des privés ;
- la multiplication des projets de construction des routes rurales pour désenclaver les zones de production ;
- l'utilisation de la main d'oeuvre locale dans les actions.

Agriculture

- Les objectifs assignés à ce secteur sont de satisfaire les besoins alimentaires des populations à la création des emplois et des opportunités de promotion des activités, génératrice de richesse, en particulier pour les pauvres, ainsi que d'apporter l'effet d'entraînement à la croissance des autres secteurs.
- Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit une série de mesures d'ordre organisationnel et financier, visant à intensifier et diversifier la production agricole.

Tourisme, arts

- Les mesures appropriés en vue de valoriser les potentialités touristiques, artisanales et artistiques du pays.

Engagement 5 : Promouvoir la coopération régionale et tirer parti de la mondialisation

13. L'objectif est l'insertion à l'économie mondiale.

14. Afin d'atteindre cet objectif le Programme prévoit :

- une participation active dans la construction de l'UEMOA dont le volet commercial s'oriente vers l'établissement d'accord de libre échange avec l'Union Européenne.
- une plus grande participation aux négociations commerciales multilatérales pour une meilleure connaissance des enjeux et implications des négociations sur la politique économique interne.

Engagement 6 : Préserver l'environnement

Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

15. Il est reconnu urgent de développer d'une part un modèle d'évaluation des besoins de financement de l'économie et d'autre part celui en assistance technique.

16. Pour faire cette évaluation une étroite concertation et coordination au niveau des différents acteurs économiques est nécessaire. Premièrement cette coordination doit-être obtenue entre le Ministère du Plan et celui chargé des finances. Deuxièmement elle doit être installée entre ces deux ministères et les ministères techniques. Troisièmement cette coordination doit-être mise en place entre le secteur public, le secteur privé et les partenaires au développement.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

A. Objectifs et priorités

1. Les principaux objectifs assignés au programme visent la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans un environnement garantissant la sécurité des personnes et des biens.

B. Atouts et contraintes affectant le développement économique et social

2. Le processus de pacification du pays, la disponibilité des matières premières, les coûts modérés de la main d'œuvre et le désengagement de l'Etat du secteur productif constituent les principaux atouts de la RCA .

3. Les contraintes internes regroupent la faiblesse de la base productive de l'économie, l'enclavement intérieur et extérieur, la pandémie du VIH/SIDA, les déficits des systèmes éducatifs et sanitaires, l'insuffisance des infrastructures d'appui, la généralisation de la pauvreté, la faiblesse de l'épargne intérieure et de l'investissement, l'étroitesse du marché intérieur, l'atrophie du secteur privé et l'inefficacité de l'Administration. Les contraintes externes sont liées au poids de la dette extérieure, la réduction de l'aide publique au développement, la tendance à la détérioration des termes de l'échange et les entraves à la coopération régionale. En outre, il faut souligner l'insécurité entretenue par les coupeurs de route.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1 : Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

Réduction de la pauvreté

4. La RCA s'engage à réduire la pauvreté. Pour se faire, le Programme prévoit les mesures suivantes :

- l'établissement des priorités de dépenses publiques ;
- le renforcement de la coopération avec les groupes et organisations privées ;
- l'adoption d'une déclaration de politique générale pour un développement durable et équitable ;
- la promotion des micro-crédits pour soutenir les activités des plus démunis ;
- la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et extérieurs sur les politiques de lutte contre la pauvreté ;

- la collecte et la préparation des données statistiques requises pour le suivi quantitatif des politiques sociales.

***Engagement 2: Une bonne gestion publique
(Renforcer la sécurité pour assurer le développement)***

5. L'objectif est de réorganiser les Forces de Défense et de Sécurité afin de les rendre modernes, respectueuses des institutions républicaines, capables de défendre l'intégrité du territoire, l'unité nationale et aptes à participer au développement socio-économique du pays.

6. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit :

- la mise en place d'un cadre institutionnel et administratif ;
- le rajeunissement des effectifs et la formation du personnel ;
- le renforcement de la sécurité par la dotation des forces en équipement, par la réhabilitation des infrastructures existantes et par le prépositionnement des unités dans les zones d'insécurité de l'arrière-pays.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines

Pandémie du SIDA

7. L'objectif est de réduire la prévalence du SIDA par rapport au niveau actuel.

8. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit les actions suivantes :

- la création d'une direction de lutte contre MST/SIDA/Tuberculose, ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan de lutte contre MST/SIDA ;
- la formation des agents à la prescription des médicaments spécifiques et non spécifiques, ainsi que l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments ;
- l'appui aux ONG dans leur rôle de soutien aux personnes infectées et affectées ;
- la promotion de l'usage du préservatif féminin ;
- la mise en place d'un fonds de solidarité nationale.

Santé

9. La RCA entend poursuivre ses efforts en faveur de la santé. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit :

- la lutte contre la maladie et la stérilité, ainsi que le renforcement de la lutte contre les pratiques néfastes ;
- le renforcement des activités préventives et promotionnelles et de la prise en charge de la santé des adolescents ;
- l'opérationnalisation de la stratégie de la maternité sans risque ;
- la redynamisation des services de planification familiale.

Education

10. La RCA vise la qualité, l'efficacité, l'accessibilité et l'équité de l'éducation. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement proposera 18 programmes.

Eau

11. L'objectif, d'ici 2005, est d'augmenter les points d'eau afin de permettre à 50% de la population d'accéder à l'eau potable.

12. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit :

- la réhabilitation des points d'eau existants et la construction de nouveaux points d'eau ;
- la construction et l'équipement des ateliers de réparation et de maintenance ;
- la sensibilisation de la population ;
- le contrôle régulier de la qualité d'eau distribuée et la mise en œuvre du programme de Mise en Valeur et Planification de l'Eau.

Assainissement

13. Pour améliorer le cadre de vie des populations, le programme prévoit :

- la mise en place d'infrastructures modernes adaptées au ramassage des ordures ;
- l'aménagement et le respect des espaces verts ;
- le renforcement des capacités des ONG intervenant dans ce domaine ;
- la sensibilisation de la population et son implication dans les différents programmes.

Habitat

- Pour promouvoir l'habitat social, accessible à la majorité de la population, le Programme prévoit de finaliser et de mettre en œuvre la stratégie nationale de l'habitat et de promouvoir un programme spécial pour le milieu rural.

Engagement 4: Renforcer les capacités de production

Agriculture

- L'objectif principal est de transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture moderne, diversifiée et capable de générer des revenus substantiels pour les producteurs et des surplus susceptibles d'être réinvestis dans d'autres secteurs et exportés dans les pays déficitaires en produits vivriers de la sous-région.
- Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit la mise en place d'un environnement institutionnel et économique efficace, ainsi que la mise en œuvre de programmes ou de projets d'appui régionaux sectoriels.

Elevage

14. La RCA entend occuper progressivement une part plus importante sur les marchés de la sous-région par une meilleure organisation de sa filière viande en aval.

15. Pour atteindre cet objectif, le programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- le renforcement des structures d'appui à l'élevage et des organisations professionnelles, ainsi que des contrôles sanitaires et des vaccinations aux frontières ;
- la promotion du secteur privé ;
- la création de caisses locales d'épargne et de crédit.

Mines

16. L'objectif assigné à ce secteur est qu'il contribue effectivement à la formation des richesses nationales, mettant à disposition de l'Etat des moyens substantiels pour financer ses dépenses de souveraineté et son programme de lutte contre la pauvreté.

17. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit :

- la révision de la réglementation du secteur minier et le renforcement des Directions Régionales et de la Brigade Minière ;
- la promotion du secteur privé ;
- la formation des artisans bijoutiers et la promotion de l'artisanat minier ;
- la création d'un cadre financier d'appui aux diverses activités du secteur, ainsi qu'un appui au BECDOR.

Tourisme

- L'objectif est d'accroître la fréquentation touristique de la "destination centrafricaine". Afin d'atteindre cet objectif, le Programme prévoit de rehausser la qualité des prestations touristiques, de mettre en place des excursions et des circuits touristiques, de créer des agences de voyage et de structurer le secteur du tourisme.

Forêt

18. L'objectif est de créer les conditions pour obtenir une plus grande contribution du secteur à l'économie nationale et une meilleure protection de la forêt.

19. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- la mise en application des recommandations de l'audit forestier, ainsi qu'un dialogue avec la population sur la nécessité de protéger son environnement ;
- le développement des activités agricoles intégrées dans les zones forestières protégées et de transformation locale du bois ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises forestières grâce à une politique de désenclavement de la RCA
- l'amélioration des conditions d'entreposage du bois centrafricain au port de Douala.

Industrie

- L'objectif assigné à ce secteur consiste à augmenter sa part dans l'économie nationale pour qu'il entraîne l'agriculture et les autres secteurs. Pour se faire, le Programme

prévoit l'adoption et la mise en œuvre de la charte des investissements, ainsi que la conception et la mise en œuvre de plans Directeurs de développement industriel et commercial.

Infrastructures économiques

Infrastructures de transport

- Les objectifs visés sont l'utilisation de la complémentarité des modes de transport, la priorité d'entretien d'un réseau prioritaire de transport, la promotion du secteur privé et l'adaptation du secteur public à ses fonctions fondamentales. Les mesures adoptées consistent en l'exécution du programme d'investissement du gouvernement, la poursuite de la libéralisation du secteur des transports et la facilitation des transports et du transit international.

Infrastructures d'énergie

L'objectif est d'augmenter l'accès de l'électricité aux populations des zones urbaines et rurales à moindre coût.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Programme prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- la restructuration de l'ENERCA ;
- l'encouragement des initiatives communautaires privées dans les activités de production, de transport et de distribution dans les zones non couvertes par l'ENERCA ;
- la réduction des coûts initiaux des branchements accompagnés des facilités de crédit pour la clientèle la plus défavorisée ;
- l'électrification rurale décentralisée grâce aux redevances versées par les exploitants de l'ENERCA au financement du Fonds de développement énergétique.

En outre, le gouvernement veut faire procéder au forage du pétrole N'Délé et facilite donc l'octroi des permis de recherche aux sociétés pétrolières désireuses d'opérer dans le pays.

Engagement 7 : Mobiliser des ressources intérieures et extérieures

20. L'objectif est de mobiliser toutes les possibilités offertes par les systèmes financiers local et international afin de financer le développement en RCA.

21. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit :

- d'encourager et de faciliter l'implantation de mutuelles de crédit et autres institutions de financement décentralisées ;
- d'accroître l'épargne publique grâce à l'élargissement de la base d'imposition et à une gestion plus saine des finances publiques ;
- de lutter contre la fuite des capitaux et la corruption ;
- de créer les conditions pour encourager la diaspora centrafricaine à transférer ses économies en RCA ;

- de consolider la reprise des relations avec le FMI pour faciliter les négociations avec les autres partenaires au développement dont la banque Mondiale ;
- de satisfaire les conditions d'exigibilité de la RCA à l'initiative PPTE ;
- d'adopter la Charte nationale d'investissement.

SENEGAL

A. Objectifs et priorités

1. Les performances enregistrées par l'économie sénégalaise sur la période 1996-2000, bien que globalement appréciables, n'ont ni fait reculer le chômage, ni permis d'améliorer les conditions de vie des populations de manière significative. Au contraire le pays doit faire face à un niveau de pauvreté préoccupant.
2. L'objectif général du programme est la réalisation d'une croissance plus forte et durable et l'intensification des actions de réduction de la pauvreté.
3. Les priorités nationales portent sur :
 - Le développement des infrastructures d'accompagnement aux activités de production et d'échanges ;
 - Le développement du capital humain ; et
 - La modernisation de l'agriculture ; et
 - La promotion des activités de services, notamment le développement du tourisme et le renforcement de ses liens avec d'autres secteurs d'activité économique.

B. Atouts et contraintes affectant le développement économique et social

4. Les principaux atouts du Sénégal sont :
 - Le bon niveau de croissance économique enregistré sur la période 1996-2000.
 - Les résultats des réformes macro-économiques, notamment la réduction des déficits financiers grâce à une forte progression des recettes et une plus grande maîtrise des dépenses publiques courantes, ainsi que la maîtrise de l'inflation ;
 - Le Sénégal est éligible depuis 2000 à l'initiative PPTE de réduction de la dette ;
 - Les atouts qualitatifs : comme la richesse de l'environnement naturel et de la culture, et un engagement de la communauté internationale aux côtés du Sénégal en raison du caractère démocratique de son système politique.

Les contraintes internes :

- La détérioration des indicateurs socio-économiques et un niveau de pauvreté préoccupant ;
- Le repli du secteur primaire ;
- La faiblesse de l'offre et de la productivité des productions nationales.

Les contraintes externes

- Les difficultés relatives aux conditions d'accès aux marchés internationaux,
- Le relatif déclin de l'aide publique au développement et de l'investissement privé extérieur ;
- Le coût de l'énergie

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

5. Deux directions essentielles : la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté.
6. La poursuite de la croissance passe par la mise en œuvre des mesures de stabilisation du cadre macro-économique et d'un ensemble de réformes structurelles et sectorielles dans le but de lever les contraintes qui affectent l'offre, relever la compétitivité des productions nationales, assurer une ouverture accrue et efficiente de l'économie nationale sur la région et sur le reste du monde.
7. En matière de lutte contre la pauvreté, la priorité est mise sur le renforcement des capacités de production des populations.

Stabilisation du cadre macro-économique

- Réduction de la vulnérabilité aux chocs exogènes ;
- Réformes budgétaires hardies (de concert avec les autres partenaires de l'UEMOA), en vue d'améliorer les recettes et une meilleure allocation des ressources en vue d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques.
- Mobilisation accrue de l'épargne nationale ;
- Amélioration de la qualité de la dépense publique.

Politiques structurelles et sectorielles

- Amélioration du cadre réglementaire et juridique des activités de production et d'échanges ;
- Politiques de réformes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Politiques de réformes des secteurs des transports, de l'énergie et des mines ;
- Politiques de valorisation des ressources humaines.
- Promotion de l'investissement, notamment en faveur de la production exportable ;
- La gestion rationnelle de l'environnement et la restauration de l'équilibre des milieux naturels ;

La réduction de la pauvreté

8. La mise en œuvre de la stratégie globale de réduction de la pauvreté avec pour objectif de réduire de 50 % l'incidence de la pauvreté des ménages d'ici l'an 2015 s'articulera autour des orientations stratégiques suivantes :

- Mise en place d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles des populations concernées ;
- Mise en place d'un cadre de coordination stratégique tant au niveau national qu'au niveau régional ;
- Le ciblage des zones vulnérables en vue d'un développement de micro-réalisations mieux articulées aux politiques et réformes sectorielles et leur mise en œuvre sous forme de paquets d'activités permettant de créer des changements sociaux et d'améliorer les conditions de vie des populations.

La Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA : les attentes du Sénégal.

9. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA pourrait appuyer les initiatives visant à créer les avantages nouveaux dans les domaines suivants qui sont d'importance pour le Sénégal :

- La Conférence pourrait appuyer la conception et la mise en œuvre d'une stratégie visant à attirer, par des incitations appropriées, les entreprises des pays développés dans *le financement des infrastructures d'accompagnement des activités de production et d'échanges : transports ferroviaires, aéroportuaire, et routier.*
- *Le développement du capital humain* grâce au partenariat avec les centres d'excellence étrangers de réputation mondiale pour développer des activités virtuelles et en réseau dans les domaines de l'éducation et de la formation.
- *La modernisation de l'agriculture sénégalaise* grâce à l'investissement privé pour accroître la production agricole, maîtriser les circuits de commercialisation et de distribution. La Conférence offre l'opportunité d'intensifier les réseaux de coopération existants.
- Une série d'actions visant à optimiser *les liens entre le secteur du tourisme et les autres secteurs d'activité*, notamment l'agriculture et la culture nationale, pourraient recevoir lors de la Conférence un appui précieux.
- Dans le domaine du commerce international, le Sénégal espère profiter des améliorations sensibles en ce qui concerne l'accès aux marchés pour ses produits exportés.
- Il compte sur les institutions du cadre Intégré relatif au développement du commerce des PMA pour augmenter ses possibilités de mieux profiter des opportunités offertes par la libéralisation du commerce, y compris aux niveaux sous-régional et régional.
- En matière financière, il est espéré que le nouveau statut du Sénégal se traduira par une augmentation de l'appui en ressources financières.
- D'une manière générale, le Sénégal espère que la Conférence donne lieu à : (i) un renversement de la tendance à la baisse des flux d'aide aux PMA ; (ii) une amélioration

de la coordination de l'aide multilatérale et bilatérale ; (iii) des mesures d'appui propres à accroître les courants de capitaux privés non générateurs de dettes, c'est-à-dire les investissements directs et les investissements de portefeuille ; et (iv) une aide accrue des institutions multilatérales en faveur du renforcement des capacités de production et d'exportation de ces pays.

TCHAD

A. Objectifs et priorités

1. L'objectif central du programme d'action de la première décennie du XXIème siècle est de faire du Tchad une société démocratique fondée sur une économie moderne, compétitive et ouverte sur l'extérieur. Pour y parvenir, le gouvernement mettra en place une stratégie intégrée de développement à moyen et long terme basée sur trois défis (économique, social et institutionnel) posés par la lutte contre la pauvreté.

B. Atouts et contraintes affectant le développement économique et social

2. Le Tchad dispose d'or, de fer, de bauxite, de réserves de pétrole, du calcaire, du Kaolin, du marbre et des diamonites, ce qui offre d'importantes opportunités pour réduire la pauvreté. En outre, le pays dispose d'un potentiel agricole et pastoral.

3. Toutefois, le processus d'un développement durable du pays reste entravé par de nombreux facteurs tels que la désarticulation des structures économiques, le coût élevé des facteurs de production, la faiblesse des capacités d'intervention et de gestion de tous les acteurs de développement ainsi que le déséquilibre entre les demandes de l'activité humaine et la base des ressources naturelles.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1: Un cadre de politique économique centré sur le bien être de la population

- Le maintien de la stabilité macro-économique, la poursuite de la consolidation fiscale, l'instauration d'une meilleure efficacité de la gestion des ressources financières et l'amélioration du solde de la balance commerciale constituent les principaux axes de la politique de stabilisation de la demande globale et l'accélération de la croissance de la production.
- améliorer les conditions de vie des populations urbaines, spécialement les groupes vulnérables, en leur donnant un terrain où s'installer, un toit et l'accès aux commodités publiques ;
- utiliser les importantes ressources qui résulteront du pétrole pour engager d'importants investissements nécessaires à la réduction de la pauvreté;
- assurer le programme visant la disponibilité en eau potable à 15 minutes de marche pour 50% de la population et réduire de 50% les maladies d'origine hydrique ;
- élaborer un cadre institutionnel et juridique permettant de clarifier les compétences des intervenants en matière d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'extension des latrines et

d'organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets dans les principaux centres urbains;

- le renforcement de la programmation budgétaire en relation avec les objectifs de réduction de la pauvreté ;
- l'amélioration des régies fiscales et douanières et le renforcement de la gestion et des procédures des dépenses publiques ;
- l'introduction d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable afin d'établir une meilleure cohérence des politiques financières et économiques ;
- le renforcement du cadrage macro-économique et des dépenses publique, ainsi que la consolidation des comptes de la gestion des ressources publiques ;
- l'accroissement des ressources propres affectées au développement par un élargissement de la base imposable ;
- une politique de démobilisation de l'armée pour réduire les effectifs ;
- une politique sélective de compression des importations non productives pour accompagner la politique de relance des exportations.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

La réforme de l'Etat et l'approfondissement des bases d'une bonne gouvernance

4. Les objectifs visent à développer et à améliorer les capacités de l'Etat et l'efficacité des administrations publiques, à assurer un équilibre optimal entre les secteurs public et privé pour favoriser des activités productives, à laisser les talents naturels s'épanouir, à faire participer pleinement les femmes au processus de développement et à encourager les ONG, les associations de la société civile dans leurs activités locales ou communautaires. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit les mesures suivantes :

- la promotion d'une bonne gouvernance ;
- la réhabilitation et le renforcement des institutions de l'Etat en passant par une réforme de la fonction publique;
- le renforcement et le développement des capacités des organisations de la société civile et du secteur privé.

Le renforcement des capacités de gestion de l'économie

5. Les objectifs principaux visent d'une part à améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des ressources publiques du Tchad et d'autre part à aider le pays à se doter de la capacité nécessaire pour accroître les dépenses publiques dans les activités prioritaires pour la lutte contre la pauvreté.

6. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit là encore la promotion de la bonne gouvernance pour améliorer la justice et l'institution de garanties juridiques réelles pour les citoyens et les affaires.

La coopération régionale

7. L'objectif est d'offrir aux produits tchadiens un accès large et préférentiel aux marchés régionaux et sous régionaux en assurant à long terme, l'importation des produits des autres partenaires de la région, l'échange d'information et de connaissances, ainsi que la circulation des marchandises en transit.

8. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit les mesures suivantes :

- développer et renforcer les relations commerciales avec les pays voisins et ceux de la région ;
- mettre en place des réseaux viables de collecte d'informations de base afin d'identifier les projets d'intérêt commun ;
- initier les études de pré faisabilité et d'impact environnemental;
- mobiliser les financements extérieurs.

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

9. L'objectif global vise la mobilisation et la mise en valeur des ressources humaines pour promouvoir un développement socio-économique durable. Pour atteindre cet objectif, le Programme prévoit les mesures suivantes :

- aboutir à un équilibre optimal dans l'interaction entre la population, la base des ressources naturelles et l'environnement, compte tenu des traditions, des valeurs culturelles et des impératifs économiques ;
- améliorer le statut de la femme de sorte à juguler toutes les entraves à son intégration dans les efforts de développement du pays ;
- améliorer le développement psychomoteur de l'enfant en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire et en permettant l'accès à un système d'encadrement formel ou non formel à au moins 50% des enfants âgés de 3 à 6 ans ;
- développer les capacités d'intervention pour réduire sensiblement le nombre d'enfants vivant dans des situations difficiles;
- développer les capacités nationales d'intervention pour permettre aux personnes handicapées une meilleure condition de vie et un épanouissement harmonieux ;
- assurer aux personnes du 3ème âge une vie heureuse et meilleure ;
- améliorer la gestion administrative et financière des systèmes éducatifs, relever la qualité de la formation professionnelle et donner la priorité à l'enseignement primaire pour tous ;
- intensifier les programmes transversaux et les initiatives sectorielles pour accroître la productivité et l'emploi ;
- assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements culturels, économiques et technologiques auxquels le pays doit faire face.

Engagement 4: Renforcer les capacités de production

10. L'objectif global vise par la création des effets d'entraînement entre les secteurs de la production, les services, les infrastructures, l'habitat et l'urbanisme, le pétrole et l'environnement, ainsi que le renforcement de ces effets, à développer la base de la production nationale qui doit être diversifiée. Le redressement du secteur financier aux fins de la mobilisation de l'épargne nécessaire au financement de la croissance s'inscrit dans le registre de ces actions.

11. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit des mesures visant à :

- accroître de façon durable le volume de la production dans un environnement préservé et renforcer les capacités du secteur rural pour relever le niveau de vie de la population et l'emploi ;
- renforcer la base économique par la transformation et la valorisation des potentialités du pays ;
- développer le secteur des transports;
- mettre en place une organisation sectorielle propre à favoriser une évolution accélérée des services de communication, afin de servir les besoins de l'économie et de la société;
- réaliser un programme décennal dans le secteur de l'énergie ;
- élaborer un programme intensif d'exploration géologique, géophysique et géochimique aux fins de la production des données de base nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minières du pays ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique de promotion et de développement couplée d'une politique de formation et de perfectionnement dans l'artisanat pour renforcer les capacités nationales de formation et mettre en œuvre une politique nationale de l'emploi dynamique;
- créer et mettre en œuvre des conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme pour un meilleur développement économique, social et culturel ;
- apporter une réponse satisfaisante aux problèmes de la pauvreté et à ceux relatifs à la dégradation de l'environnement.

Le redressement du secteur financier et bancaire

- L'objectif à long terme est de mobiliser des ressources et de pouvoir mettre à la disposition des opérateurs économiques, ceux du monde rural en particulier, un accès au crédit pour couvrir l'ensemble des besoins de ce milieu. A court et moyen terme, il s'agit de construire la capacité nationale à distribuer du crédit. Pour atteindre ces objectifs, le Programme prévoit, entre autres, des actions de formation et une réglementation adaptée.

La promotion du secteur privé

- Pour promouvoir le secteur privé, le Programme prévoit d'améliorer l'environnement juridique et administratif des entreprises, de soutenir le développement des entreprises locales et de parvenir à une sensibilisation à la culture d'entreprise.

La promotion d'un développement équilibré des régions

- Pour promouvoir un développement équilibré des régions, le Programme prévoit de reporter sur les individus et les communautés locales, l'initiative économique et la responsabilité des infrastructures légères.

SAO TOME ET PRINCIPE

A. Objectif national de développement

1. L'objectif principal du pays est de créer un environnement socio-économique national qui soit de nature à encourager, parmi les Saotoméens et leurs partenaires étrangers, les initiatives économiques qui permettront à l'économie nationale de se respecialiser, et ce faisant, d'éviter les risques d'une marginalisation accrue par rapport à l'économie mondiale.

B. Contraintes affectant le développement économique et social

- L'isolement géographique du pays, notamment sa distance par rapport à l'Europe, constitue un handicap de compétitivité, par exemple pour le tourisme;
- Carences des infrastructures de transport, notamment maritime;
- Fort endettement extérieur et grande dépendance par rapport à l'aide extérieure.

C. Action nationale résumée, pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1: Un cadre de politique économique centré sur le bien-être de la population

2. En dépit de son fort endettement extérieur, Sao Tomé et Principe s'efforce de stabiliser sa situation macroéconomique tout en essayant de combler le grand retard accumulé dans le développement du capital humain du pays, et de réduire la grande instabilité de l'économie, qui apparaît dans les exportations de biens et de services.

Engagement 2: Une bonne gestion publique

3. La bonne gestion publique de l'économie et de la société saotoméenne est généralement reconnue par la communauté internationale.

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

4. La poursuite du développement des ressources humaines, tant sur le plan de la santé que sur celui de l'éducation, est une priorité élevée du pays. Le retard accumulé dans le développement du capital humain est la principale cause de la très grande insuffisance de l'initiative privée et de l'esprit d'entreprise dans le pays, et donc de la concentration des structures de l'économie. Les chances d'une respecialisation de l'économie saotoméenne reposent autant sur le développement des ressources humaines que sur l'expansion ou la modernisation des infrastructures ou l'investissement étranger. Le renforcement des capacités institutionnelles est aussi une condition *sine qua non* du succès du pays dans sa recherche d'ouvertures sur l'économie mondiale.

Engagement 4: Renforcer les capacités productives

5. Longtemps basée sur une production primaire dominante (agriculture: cacao; pêche), l'économie saotoméenne a réussi à commencer une diversification dans le domaine du tourisme international. Cependant, les perspectives de diversification de l'économie pourraient être très supérieures si les capacités productives étaient renforcées, notamment par un développement des infrastructures de transport et une réduction des handicaps structurels liés à l'insularité et à la petite dimension. Un potentiel existe dans le domaine des industries légères orientées vers l'exportation et du tourisme, mais la principale condition pour un développement accéléré de ces secteurs demeure l'établissement d'un environnement d'affaires incitatif (politique stable d'incitation, efficacité commerciale, développement d'une densité de fournisseurs de services aux producteurs, etc.).

Engagement 5: Rôle du commerce dans le développement

6. En dépit du caractère très concentré de son offre de biens et de services, et compte tenu de ses besoins d'importation, Sao Tomé et Príncipe s'inscrit volontiers dans le cadre de la libéralisation du commerce international des marchandises et des services. Il a le statut d'observateur à l'OMC et espère que son accession sera facilitée par l'appartenance du pays à la catégorie des PMA, en vertu du principe de traitement spécial et différencié.

Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

7. Sao Tomé et Príncipe a souffert d'une grande instabilité dans ses exportations de biens et de services, principalement à cause des fluctuations du prix international du cacao. Le développement du tourisme contribue aujourd'hui à réduire l'exposition de l'économie nationale à ce type de choc économique. La protection de l'environnement est un objectif important du pays, notamment dans la perspective du développement du tourisme et de possibles petites industries.

Engagement 7: Attirer de nouvelles ressources financières

8. Sao Tomé et Príncipe compte sur la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA pour convaincre la communauté internationale de l'importance d'un renversement de la tendance à la baisse de l'aide au développement des pays les plus pauvres. Les besoins de financement extérieur concernent tous les domaines vitaux pour le développement du pays, notamment les infrastructures et le développement des ressources humaines. L'allègement de la dette de Sao Tomé et Príncipe, poursuivi dans le contexte de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, constitue un impératif majeur en parallèle à l'amélioration des structures économiques.

TOGO

A. Objectifs et priorités

1. L'objectif général du Programme vise à accélérer la croissance économique afin de contribuer à lutter contre l'exclusion sociale des groupes les plus vulnérables.
2. Le programme accorde la priorité au développement humain, à l'amélioration des infrastructures économiques de base et au développement de l'agriculture.

B. Atouts et contraintes affectant le développement économique et social

3. Les résultats des réformes macro-économiques, structurelles et sectorielles mise en oeuvre par le gouvernement pendant la décennie précédente sont considérés comme les atouts.
4. Les contraintes sont classées en interne et externe. Les contraintes internes sont de l'ordre financier et sectoriel et surtout socio-politique. Les contraintes externes sont liées à la faiblesse du soutien financier et de l'appui technique international au développement du pays et au poids excessif de la dette extérieure sur le budget de l'Etat.

C. Action nationale résumée pour laquelle un appui de la communauté internationale est nécessaire

Engagement 1: Un cadre de politique économique centré sur la population

- L'accroissement de la productivité de la population active grâce à l'amélioration du système éducatif et de la formation professionnelle,
- l'intégration des objectifs de la politique nationale de la population dans les plans et programmes de développement économique et social,
- la promotion du secteur privé et de l'investissement dans les secteurs productifs et en infrastructures économiques de base,
- la poursuite de l'assainissement du cadre macro-économique et des réformes structurelles et sectorielles,
- la promotion de la femme, réduction des inégalités liées au genre et à la protection des enfants.

Engagement 2 : Une bonne gestion publique

- Le renforcement des institutions démocratiques par la mise en place de la Cour des Comptes, de la Haute Cour de Justice et du Conseil Economique et Social,

- l'amélioration des capacités de gestion du développement par le renforcement de la capacité de production et de la gestion de l'information statistique, la mise en place des instruments de modélisation macro-économique et d'un observatoire de la pauvreté et développement humain durable,
- la décentralisation et le renforcement du développement participatif par l'instauration d'un partenariat entre l'Etat, la société civile et les opérateurs économiques,
- le renforcement de l'environnement juridique et judiciaire de l'activité économique par l'application effective des actes uniformes prescrits par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Santé

- La mise en oeuvre de politique nationale de la santé visant à réduire la morbidité liée au VIH/SIDA/IST, au paludisme et à la tuberculose ainsi que le taux de mortalité maternelle, infanto-juvénile et infantile.
- la mise en oeuvre d'une politique nationale d'hygiène et d'assainissement, d'une politique nationale de l'eau et d'une politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat.

Education

- Le renforcement du système éducatif classique visant à améliorer ses efficacités internes et externes, avec une attention particulière aux régions les plus défavorisées et à la réduction des disparités de genre.
- amélioration de l'adéquation formation-emploi dans l'enseignement technique et supérieur en vue de répondre efficacement aux besoins du marché du travail,
- la réduction de l'analphabétisme avec la priorité accordée à la réduction des disparités de genre et aux régions les plus touchées par le phénomène. La stratégie retenue consiste à intégrer les activités d'alphabétisation fonctionnelle aux activités des groupements de production agricole, d'élevage et commercialisation dans les cinq régions économiques du pays.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

Agriculture

5. L'objectif général en matière de développement agricole est le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'équilibre nutritionnel de la population.

6. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement doit mettre en oeuvre une stratégie agricole basée sur les résultats de la réforme agraire. Parmi les principaux éléments de cette stratégie sont les mesures visant à :

- restaurer la fertilité des sols ;
- améliorer la productivité du travail des paysans ;
- améliorer les variétés des semences ;

- intensifier le développement de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture ;
- améliorer l'accès au crédit agricole ;
- développer des infrastructures rurales ;
- diversifier la production agricole

Industries manufacturières

- L'objectif global en matière industrielle consiste à exploiter le potentiel de développement industriel du pays grâce à une stratégie d'encouragement de l'initiative privée afin d'accélérer la croissance économique et lutter contre le chômage et la pauvreté.
- Afin d'atteindre cet objectif les efforts du gouvernement et des opérateurs du secteur privé devront porter sur la restructuration et la diversification du tissu industriel en vue de la valorisation des matières premières locales et la promotion des industries d'exportation.

Industries extractives

- La politique du gouvernement dans le secteur des mines a pour objectif de diversifier les produits miniers d'exportation par l'intensification de la recherche minière et d'attirer les investisseurs étrangers par la mise en place d'un cadre réglementaire et incitatif à l'exercice des activités de prospection et d'exploitation.

Tourisme, artisanat et loisirs

- L'objectif poursuivi par le gouvernement est d'accroître la contribution de ces secteurs au développement socio-économique national. Afin d'atteindre cet objectif, un plan d'action pour chaque secteur doit être élaboré et mis en oeuvre.

Engagement 5: Renforcer le rôle du commerce dans le développement

7. La promotion des secteurs de croissance (cf. Engagement 4) permettra d'accroître et de diversifier les exportations du Togo et d'améliorer la balance commerciale du pays.

8. Dans le secteur du commerce, les efforts du gouvernement porteront, entre autres, sur le recentrage et le renforcement des activités du Ministère chargé du commerce en fonction de l'objectif du commerce extérieur ainsi que sur la mise en oeuvre de la stratégie du commerce extérieur qui inclut le renforcement du rôle traditionnel du Togo de plaque tournante de commerce de transit régional vers les pays enclavés (pas d'autres précisions sur la stratégie) (para 33).

Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement

9. Les efforts porteront sur l'amélioration de la gestion de l'environnement à travers l'intégration effective de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement de tous les secteurs d'activités.

Engagement 7: Mobiliser des ressources financières

10. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement mettra en oeuvre des mesures visant à :

- Renforcer la capacité de l'Etat à couvrir avec ses ressources internes l'ensemble de ses dépenses courantes et de ses dépenses en capital sur ressources propres. Les recettes fiscales doivent être augmentées de 13 % du PIB en 2005 à 17 % du PIB en 2005. En même temps, le ratio des investissements publics sur les recettes fiscales doivent être augmentées à 20 %.
- Créer un environnement favorable à l'accroissement de l'APD et l'amélioration de son efficacité, à l'allègement de la dette publique, à l'afflux des investissements directs étrangers.